



Projet KING KONG

CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE CHAMPAGNE

Concours de projets d'architecture

Rapport du jury

1.	INTRODUCTION	2	
1.1	Objet du concours - Résumé		2
2.	CLAUSES RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS	3	
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur		3
2.2	Genre de concours et type de procédure		3
2.3	Condition du concours		3
2.4	Prescriptions officielles		3
2.5	Conditions de participation		4
2.6	Conflit d'intérêts		4
2.7	Modalités d'inscription		4
2.8	Calendrier général		5
2.9	Prix et mentions		5
2.10	Degré supplémentaire d'affinement		5
2.11	Attribution, nature et ampleur du mandat envisagé		6
2.12	Documents remis		6
2.13	Documents demandés		6
2.14	Rendu des documents		7
2.15	Critères d'appréciation		8
2.16	Questions		8
2.17	Visite du site		8
2.18	Variantes		8
2.19	Propriété des projets		8
2.20	Exposition des projets		8
2.21	Procédure en cas de litige		8
3.	CAHIER DES CHARGES - RESUME.....	9	
3.1	Intervenants		9
3.2	Périmètre du concours		9
3.3	Programme		10
4.	JURY	15	
5.	JUGEMENT	16	
5.1	Projets rendus		16
5.2	Examen préalable		16
5.3	Rendu et recevabilité		16
5.4	Programme		17
5.5	Respect règlement de construction		17
5.6	Acceptation des projets au jugement		17
5.7	Organisation du jugement		17
5.8	Premier tour de jugement		17
5.9	Second tour de jugement		18
5.10	Troisième tour de jugement		18
5.11	Tour de repêchage		18
5.12	Expertises		18
5.13	Classement et prix		19
5.14	Recommandations du jury		19
6.	APPROBATION DU JURY	20	
7.	LEVÉE DE L'ANONYMAT	21	
7.1	Projets primés		21
7.2	Autres projets		22
8.	CRITIQUE DES PROJETS PRIMES.....	29	

1. INTRODUCTION

1.1 OBJET DU CONCOURS - RÉSUMÉ

Le village de Champagne est situé dans le nord-vaudois, au pied du Jura à proximité de la rive du lac de Neuchâtel. Entouré de champs et de vignes, il compte plus de 1'000 habitants. La localité se caractérise à la fois par un noyau villageois rural et historique ainsi que par des zones résidentielles et un secteur industriel important.

Pour répondre à l'augmentation des effectifs scolaires liée au développement démographique des localités de l'arrondissement, la commune de Champagne en accord avec l'association scolaire intercommunale de Grandson (ASIGE) projette de réaliser sur un même lieu, un site scolaire comprenant 18 salles de classe pour les cycles primaires (1-4 et 5-8 HarmoS), une unité d'accueil parascolaire pour écoliers (UAPE) ainsi qu'une salle de gymnastique triple. Ce programme vise l'amélioration des infrastructures sportives actuelles et à répondre aux besoins en locaux et équipements pour les sociétés locales du village.

Ainsi, à travers ce programme ambitieux et aux affectations multiples, le village de Champagne est résolu à disposer d'infrastructures éducatives et sportives de qualité à la mesure d'une région en plein développement. Accompagné d'un programme d'hébergement d'athlètes, ce centre scolaire et sportif sera au service des communes avoisinantes mais aspire aussi à rayonner au-delà de la région nord-vaudoise.

Il est attendu une architecture respectueuse du lieu, fonctionnelle et économe tant à la réalisation et à son exploitation. Le maître de l'ouvrage compte aussi sur une architecture intégrant les notions de développement durable et souhaite associer à ce projet le savoir-faire local.

La réalisation de ce complexe est prévue entre 2023-2025 et sa mise en service à la rentrée scolaire 2025-2026.

2. CLAUSES RELATIVES AU DEROULEMENT DU CONCOURS

2.1 MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ORGANISATEUR

L'adjudicateur et maître de l'ouvrage est la commune de Champagne.
Il est soumis à la législation relative aux marchés publics.

Commune de Champagne
Rue du Village 1
1424 Champagne

L'organisation du concours est confiée au bureau Dolci Architectes et les tâches de secrétariat à l'étude de Notaires de Me Bugnon.

Dolci Architectes, atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

Etude de Notaires
Me Alain Bugnon
Pl. du Château 6
1422 Grandson

2.2 GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours d'architecture, précisément un concours de projet à un degré, en procédure ouverte, en conformité avec la loi sur les marchés publics (LMP) du 16 décembre 1994, son ordonnance du 11 décembre 1995 (OMP) et suivantes, ainsi qu'avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la SIA 142 (éd. 2009).

La langue officielle du concours et de la suite de l'exécution des prestations est exclusivement le français. Les coûts sont exprimés en francs suisses.

Les résultats du concours et la décision de l'adjudication seront publiés dans la FAO du canton de Vaud et par le biais de la plateforme SIMAP.

2.3 CONDITION DU CONCOURS

Le présent concours est régi par le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009. Le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents reconnaissent le caractère obligatoire, ces derniers du seul fait qu'ils participent au concours. Le Règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme.

Les variantes pour tout ou partie du projet ne sont pas admises.

2.4 PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Prescriptions internationales :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO) du 15.04.1994 et annexes concernant la Suisse.
- Accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entré en vigueur le 01.06.2002

Prescriptions nationales :

- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995.

Prescriptions cantonales vaudoises :

- Accord intercantonal (AIMP) du 25.11.1994 / 15.03.2001.
- Loi sur les marchés publics (LVMP) du 24.06.1996 et son Règlement d'application (RMP) du 07.07.2004.
- Loi sur l'aménagement et les constructions (LATC) du 04.12.1985 et son Règlement d'application (RLATC) du 19.09.1986.
- Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne) de juillet 2014 et ses règlements d'application.

Prescription communale :

- Modification du plan général d'affectation (MPGA) « Derrière Ville » et son règlement, août 2015. (document 11)
- Règlement et plans sur l'aménagement du territoire et des constructions, chapitre XXI Règles générales applicables à toutes les zones, art. 124 à 149 (document 12).

2.5 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes ou groupements d'architectes. Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics (AMP) du 15.04.1994. Ils ne peuvent participer qu'à un seul groupe sous peine d'exclusion. De même, les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à un seul groupe.

Les architectes doivent répondre à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme d'architecte, délivré soit par l'Ecole polytechnique fédérale (EPF), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS), ou être titulaire d'un diplôme étranger équivalent;
- être admis en qualité d'architecte au registre professionnel REG des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) au niveau A ou B, ou à un registre étranger reconnu équivalent.

Les architectes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses. Cette équivalence doit être obtenue par la fondation suisse des registres suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, email info@reg.ch.

Dans le cas d'un groupement d'architectes associés permanent, c'est-à-dire installé depuis au moins un an à la date d'inscription au présent concours, il suffit que l'un des associés remplisse les conditions de participation. Dans le cas d'un groupement d'architectes temporaire, tous les membres du groupe doivent remplir les conditions de participation.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription et jusqu'à la fin du concours par les membres du bureau d'architectes. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus du concours.

Un architecte employé peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours en tant qu'organisateur, concurrent, membre du jury ou expert. L'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification (document 03).

En outre, le concurrent doit pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que son bureau est à jour avec le paiement des charges sociales de son personnel et qu'il respecte les usages professionnels en vigueur pour sa profession. Le bureau s'engage sur l'honneur sur ces aspects (documents 04-05).

En plus des compétences d'architectes mentionnées ci-dessus, les candidats sont libres de consulter ou de s'adjoindre les compétences d'un architecte paysagiste. La participation de ce dernier dans plusieurs équipes n'est pas possible.

Les concurrents sont aussi libres de consulter ou s'adjoindre des compétences d'un ou de spécialistes (ingénieurs civil, CVSE et/ou physique du bâtiment). La participation de spécialistes dans plusieurs équipes est autorisée pour autant qu'ils respectent les règles de confidentialité.

2.6 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les bureaux et leur personnel ne doivent pas se trouver en conflit d'intérêts avec un membre ou un suppléant du jury, par analogie à l'article 12.2 du règlement SIA 142 édition 2009. Est exclue du concours :

- toute personne employée par le maître de l'ouvrage, par un membre du jury ou par un spécialiste-conseil dans le programme du concours
- toute personne proche parente ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre du jury ou un spécialiste-conseil nommé dans le programme du concours
- toute personne ayant participé à la préparation du concours

2.7 MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le programme du concours ainsi que les annexes, peuvent être obtenus dès la publication officielle du concours sur : www.simap.ch le 21.08.2020 Le téléchargement des pièces n'a pas valeur d'inscription.

L'inscription (document 02), accompagnée des pièces justifiant le respect des conditions de participation énoncées au chapitre 2.5 (documents 04 - 05), devra se faire par écrit, à l'adresse du secrétariat du concours.
Un montant de CHF 300.- TTC est exigé lors de l'inscription. Il servira au fond de maquette et sera remboursé aux participants qui auront déposé un projet admis au jugement. Une copie du virement bancaire sera jointe à l'inscription. Ce montant est à virer sur le compte ci-dessous :

Coordonnées bancaires du maître de l'ouvrage :

Banque Cantonale Vaudoise
Bénéficiaire : Commune de Champagne
IBAN CH98 0076 7000 T060 2231 0
BIC/SWIFT BCVLCH2LXXX
Avec la mention «Concours d'architecture centre scolaire et sportif »

Les inscriptions non conformes ne seront pas prises en considération.

Le délai d'inscription est fixé au 16.10.2020 au plus tard (délai d'ordre de paiement). Après vérification du respect des conditions d'inscription, le secrétariat du concours confirmera par e-mail l'inscription au demandeur et lui enverra le bon de retrait pour la maquette.

Suivant le nombre d'inscriptions, il se peut qu'une production supplémentaire du fond de maquette soit nécessaire. Dans cette éventualité, un délai de 2 semaines est à prévoir avant son retrait.

2.8 CALENDRIER GÉNÉRAL

Publication et ouverture des inscriptions	21.08.2020
Retrait des maquettes dès le	24.08.2020
Visite du site	en tout temps
Envoi des questions sur SIMAP jusqu'au	18.09.2020
Réponses aux questions sur SIMAP le	02.10.2020
Délai d'inscription (délai d'ordre de paiement)	16.10.2020
Rendu des projets	18.12.2020
Rendu des maquettes	11.01.2021
Jugement des projets	fin janvier 2021
Remise des prix et vernissage de l'exposition	début mars 2021

2.9 PRIX ET MENTIONS

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 180'000.- HT pour l'attribution de 4 à 7 prix et d'éventuelles mentions. La somme des prix est fixée sur la base des directives de la commission SIA 142/143 (3^{ème} révision juin 2015) pour :

- montant global de l'ouvrage CFC 2 et 4 estimé à 26'980'000.- CHF HT.
- degré de difficulté n = 1
- Illustration des choix constructifs / matériaux (min. 10%)
- Perspectives avec point de vue déterminé (min. 5%)

Pour les concurrents étrangers, les prix et éventuelles mentions seront versés HT, hors TVA suisse, laquelle sera versée à la Confédération helvétique.

Les projets bénéficiant d'une mention peuvent être classés et celui qui se trouve au premier rang peut être recommandé pour la poursuite du travail. (SIA 142 édition 2009, art 22. 2-3)

2.10 DEGRÉ SUPPLÉMENTAIRE D'AFFINEMENT

Selon l'art. 5.4 du règlement SIA 142, le jury peut, s'il le juge nécessaire et en accord avec le maître de l'ouvrage, décider de prolonger le concours par un degré supplémentaire d'affinement suite aux expertises des projets, ceci afin de demander des compléments d'informations et/ou de projet aux concurrents pressentis d'être classés avant le jugement final. Le cas échéant, cette démarche s'effectuera de manière anonyme via le notaire et une indemnité sera allouée à chaque concurrent concerné dont le projet est encore en lice. Le montant sera calculé en fonction du travail à effectuer. Le classement des projets n'aura lieu qu'à l'issue de ce processus.

2.11 ATTRIBUTION, NATURE ET AMPLEUR DU MANDAT ENVISAGÉ

Conformément au Règlement SIA 142, édition 2009, le maître de l'ouvrage a l'intention de confier le mandat d'architecte pour les études et la réalisation à l'auteur du projet recommandé par le jury, soit à 100% des prestations ordinaires selon la SIA 102 édition 2014, sous réserve de l'obtention par le maître de l'ouvrage des crédits et autorisations nécessaires relatifs aux différentes phases.

Le lauréat devra garantir l'exécution du mandat. Si le maître de l'ouvrage estime que le lauréat ne dispose pas de la capacité et/ou des compétences nécessaires en matière de préparation d'exécution et de suivi de chantier, ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'exiger en tout temps que le lauréat soit complété par des spécialistes choisis d'un commun accord ou qu'il collabore avec un bureau plus expérimenté. Les honoraires nécessaires à ces prestations ne viennent pas s'ajouter aux prestations ordinaires du lauréat.

Si le lauréat s'est associé volontairement à un architecte paysagiste et que le jury le relève dans son rapport, le maître de l'ouvrage compte également lui confier le mandat concernant ses prestations spécifiques (selon norme SIA 105).

A l'issue de ce concours de projets d'architecture, le maître de l'ouvrage envisage de mettre en concurrence les mandats d'ingénieur civil et CVSE, sur la base d'un travail de réflexion relatif aux installations techniques appropriées au projet recommandé.

2.12 DOCUMENTS REMIS

Les documents de base du concours peuvent être téléchargés sur le site SIMAP (www.simap.ch).

01	programme et cahier des charges du concours
02	fiche d'inscription
03	fiche d'identification
04	attestation d'engagement sur l'honneur
05	attestation d'engagement sur l'égalité entre hommes et femmes
06	cadastre, formats pdf, dwg, dxf
07	plan bât. ECA 473 (buvette, vestiaires)
08	fond de maquette en plâtre 1:500 (bon à tirer envoyé par e-mail après inscription)
09	rapport technique
10	plan d'affichage
11	modification du PGA et du RPGA « Derrière Ville »
12	RPATC Règlement et plans sur l'aménagement du territoire et des constructions
13	schéma d'accessibilité - Christe & Gygax ingénieurs conseils SA
14	directives et recommandations concernant les constructions scolaires
15	documentation technique salles de sport - bpa

Les documents mentionnés au pt. 3.11 NORMES ET DIRECTIVES À RESPECTER complètent la liste des documents ci-dessus.

Un bon pour le retrait de la maquette (document 08) sera envoyé par e-mail dès réception des pièces justifiant le respect des conditions de participation. La maquette sera retirée à l'adresse ci-dessous sur présentation du bon de retrait remis aux concurrents.

2.13 DOCUMENTS DEMANDÉS

Les documents demandés pour le rendu se composent :

- Au maximum 4 planches au format A0 vertical (118.9 x 84.1 cm) non pliées, en 2 exemplaires. Un jeu de plans servira pour l'examen préalable et l'autre pour l'exposition. Les planches excédentaires ne seront pas admises (document 10)
- Un dossier technique au format A4 comprenant le récapitulatif des surfaces et volumes complétés (document 09) accompagné des schémas en plan cotés.
- Les planches réduites au format A3 en 1 exemplaire.
- Un CD-ROM ou une clé USB avec les fichiers pdf des planches remises, lesquels auront une taille maximale de 5 Mo par planche. Il est de la responsabilité du concurrent que l'anonymat soit respecté également sur les documents électroniques. Ces fichiers informatiques serviront à l'examen préalable des rendus ainsi qu'à la publication du rapport du jury.

- Une enveloppe cachetée intitulée IDENTIFICATION, sur laquelle figurera la devise et contenant :
 - la fiche d'identification (document 03) dûment remplie et signée,
 - un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription et un éventuel prix ou mention.
- La maquette du projet à l'échelle du 1:500, réalisée sur le fond fourni. La maquette est à rendre en blanc exclusivement.

Le rendu graphique doit comporter obligatoirement :

- Le plan de situation du projet établi à l'échelle 1:500 sur la base du plan de cadastre remis. Ce plan doit comporter l'implantation des constructions projetées sous terre et hors terre, ainsi que tous les aménagements dans le périmètre du concours, tels que les entrées, le préau, les accès piétons et véhicules, places de parc, aménagements paysagers et terrains de sport.
- Les plans des niveaux, ainsi que les coupes et les façades nécessaires à la compréhension du projet avec mention terrain naturel/terrain aménagé, dessinés à l'échelle 1:200. Tous les plans doivent comporter la désignation abrégée des locaux du programme, leur numérotation, leur surface nette, les cotes d'altitude principales et la position des coupes.
- Une coupe constructive à l'échelle 1:50 de la façade, significative du ou des bâtiments et permettant de comprendre les principes structurels et les matérialités mises en œuvre.
- Une partie explicative libre relatant le parti architectural proposé, les concepts structurels, d'accessibilité, énergétique, etc. complétée par des images perspectives.

Les rendus devront être clairs et intelligibles. Les planches pourront être imprimées en couleur mais devront être lisibles dans le cas d'une reproduction en noir et blanc. Les textes seront exclusivement en français. Le plan de situation au 1:500 sera orienté nord.

La mention « Concours d'architecture centre scolaire et sportif à Champagne » et la devise du concurrent seront placées en haut à droite sur toutes les planches (document 10).

Le nom de l'auteur du projet et celui de ses collaborateurs devra obligatoirement figurer sur la fiche d'identification (document 03). Aucun élément ne devra permettre d'identifier le concurrent, à l'exception de la fiche d'identification rendue sous enveloppe cachetée, sous peine d'exclusion.

Un examen préalable des projets sera effectué par une personne du bureau organisateur et qui transmettra ensuite son rapport aux membres du jury avant jugement.

Tous les participants qui auront déposé un projet s'engagent à un devoir de réserve à l'égard des tiers et à ne pas rendre public leur projet avant l'annonce officielle des résultats. Aucun échange d'information, autre que ceux prévus par le programme du concours, ne pourra avoir lieu entre les participants, les membres du jury, l'organisateur et l'adjudicateur, sous peine d'exclusion. La levée de l'anonymat ne sera procédée qu'une fois les délibérations achevées et la signature de la décision de classement et de distribution des prix effectuée.

2.14 RENDU DES DOCUMENTS

Les plans seront remis en mains propres (aux heures de bureau 8h30 – 12h et 14h – 17h00) ou envoyés par la poste (cachet postal faisant foi, date de l'envoi lisible) dans un tube ou un cartable en garantissant l'anonymat, jusqu'au 18.12.2020 à l'adresse du secrétariat du concours.

Les participants sont responsables de l'acheminement et du dépôt de leur projet à l'endroit et dans le délai indiqué. Les projets arrivés au-delà de l'échéance fixée seront exclus du jugement.

Pour les modalités d'envoi du dossier de projet, les participants suivront les recommandations de la SIA 142i-301f.

Les participants doivent suivre leurs envois, par exemple par internet via le site internet www.post.ch, rubrique "Track & Trace", lors d'un envoi par la poste suisse. Si leur envoi n'est pas arrivé 5 jours après le délai, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le participant qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas, la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin. Le recours aux services d'une organisation de transports privée est possible pour autant que les conditions mentionnées ci-dessus soient remplies.

Les maquettes seront remises en mains propres, dans sa caisse d'origine en garantissant l'anonymat, le lundi 11.01.2021 entre 14h – 18h00 à l'adresse du bureau communal :

Commune de Champagne
Rue du Village 1
1424 Champagne

L'envoi par la poste n'est pas accepté.

Tous les documents, maquettes et les emballages du projet seront anonymisés et comporteront la mention « Concours d'architecture centre scolaire et sportif à Champagne » ainsi qu'une devise qui sera reportée sur la fiche d'identification.

2.15 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

- Respect du programme du concours et des contraintes légales
- Qualité d'implantation et d'intégration des volumes bâtis dans le site
- Qualité des espaces extérieurs ainsi que leurs rapports aux volumes bâtis
- Organisation et aménagement des accès au site et à l'intérieur du site
- Qualités architecturales et fonctionnelles des bâtiments conçus en tant que lieu de vie scolaire et de loisirs
- Faisabilité structurelle et constructive
- Respect des coûts, économicité générale.
- Potentiel d'efficacité énergétique sous l'aspect du développement durable

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'appréciation exposés.

2.16 QUESTIONS

Les questions relatives au concours seront déposées sur le site www.simap.ch, sous couvert d'anonymat, jusqu'au 18.09.2020.

Les questions et les réponses seront publiées sur le site internet www.simap.ch dès le 02.10.2020.

2.17 VISITE DU SITE

Aucune visite du site n'est organisée. Le site étant libre d'accès et visitable en tout temps.

2.18 VARIANTES

Les variantes ne sont pas admises et entraînent l'élimination du concurrent.

2.19 PROPRIÉTÉ DES PROJETS

Les documents des projets primés ou mentionnés deviennent la propriété du maître de l'ouvrage, les droits d'auteur restant garantis. Toutefois, les documents et maquettes des concurrents non primés pourront être retirés à une date et un lieu qui leur seront communiqués ultérieurement.

2.20 EXPOSITION DES PROJETS

Tous les projets admis au jugement seront exposés au public dix jours ouvrables au moins, à une date et un lieu qui seront annoncés aux concurrents. Ils porteront les noms des auteurs et de leurs collaborateurs.

Un rapport du jury sera envoyé à tous les concurrents.

2.21 PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel.

Si des intérêts légitimes sont lésés dans le cadre du concours, la procédure en cas de litige, conformément à l'article 28.1 du règlement SIA 142, s'applique.

La présente procédure ainsi que la décision d'adjudication et d'attribution du mandat peut faire l'objet d'un recours auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal), Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, déposé dans un délai de 10 jours dès la communication de la décision. La remise doit être signée, les motifs et conclusions du recours indiqués.

3. CAHIER DES CHARGES - RESUME

3.1 INTERVENANTS

La commune de Champagne connaît un développement économique et démographique important depuis une dizaine d'années. Elle est passée de 808 habitants en 2010 à 1'034 habitants en 2018. Les communes avoisinantes suivent également cette tendance.

Fort de ce constat, les autorités communales et intercommunales se doivent d'anticiper les besoins des infrastructures scolaires en même temps que d'adapter l'organisation des classes.

Aussi, ce projet est issu des études de planification des communes de l'établissement primaire et secondaire (EPS) de Grandson qui visent à appliquer les effets du concordat HarmoS et à se conformer à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du canton de Vaud. Il en ressort deux priorités : disposer d'un collège dont l'accès et l'environnement soient sûrs pour les écoliers et regrouper les infrastructures sur un site unique pour réduire les temps de déplacement et faciliter la mise en place de la journée continue (prise en charge des élèves avant et/ou après l'école).

A cela s'ajoute pour la commune de Champagne, l'opportunité de mettre également à disposition pour les sociétés des locaux neufs adaptés à leurs besoins.

L'association scolaire intercommunale de Grandson et environs (ASIGE) regroupe 18 communes et a pour mission de pourvoir à leurs besoins liés à la scolarité obligatoire pour les degrés des classes enfantines, primaires et secondaires. Cela représente environ 1'470 élèves tous degrés confondus.

Le nouveau centre scolaire prévoit l'accueil d'environ **360 élèves** pour les degrés primaires, soit 9 classes pour le cycle primaire 1 (1 à 4H) et 9 classes pour le cycle primaire 2 (5 à 8H).

Dans le cadre de ce concours, c'est la commune de Champagne qui met à disposition de l'ASIGE les locaux scolaires projetés. La commune de Champagne est ainsi dans cette procédure le maître de l'ouvrage.

Le réseau d'accueil de jour des enfants de Grandson et environs (RAdEGE) est chargé d'organiser l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants résidant dans les 18 communes de l'ASIGE. Il offre actuellement 310 places au total. Le projet prévoit une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) d'une capacité de **138 places**.

La commune de Champagne compte de nombreuses associations et clubs sportifs qui contribuent à la vitalité sociale villageoise. Ils regroupent près de 1'000 membres à qui sont aussi destinés ces futurs locaux et installations.

3.2 PÉRIMÈTRE DU CONCOURS



Périmètres du concours

Un **périmètre de réflexion**, plus général, a été défini. Il englobe les chemins d'accès et les éléments significatifs du lieu (mur le long du chemin de la Vidéride, noyers, verger) que les concurrents se doivent de prendre en compte et de préserver.

Le **périmètre du concours** comprend les parcelles mentionnées ci-dessus. Il est traversé par le chemin de la Vidéride qui marque également la séparation entre la zone d'installations publiques et para-publiques et le secteur à prescriptions spéciales (cf. pt. 3.7).

Les **installations sportives et de jeux** existantes (en jaune sur la fig. 6) ne seront pas conservées mais remplacées par des installations neuves (cf. pt. 1.62, 4, 5, 7, 9 du programme des locaux).

Le **bâtiment ECA n°473** (buvette/vestiaires) existant peut être conservé, agrandi ou démoli, à l'appréciation des concurrents.

La **zone en hachures vertes** est selon le RPGA inconstructible et ne peut accueillir que des installations de surface (terrains de sport scolaire et associatif). Toutefois, il est possible d'y **déroger pour l'implantation de la buvette** (pt 9 programme).

Les vestiaires (pt 4 programme) **pourraient aussi être implantés dans cette zone** mais cette construction devra être impérativement **enterrée ou semi-enterrée** pour s'intégrer à la topographie du lieu et limiter son impact visuel.

Le **chemin agricole** (DP communal) qui sépare les parcelles n°151 et 261 sera supprimé dans sa portion comprise dans le périmètre du concours.

3.3 PROGRAMME

Enseignement général et accueil parascolaire

Le programme prévoit 2 salles de classe par degré (1-8H) et 2 salles de réserve totalisant ainsi 18 salles de classe. Les salles 1-4H et 5-8H seront de préférence regroupées sur le même étage et pas dispersées.

Les 18 salles de classe doivent répondre aux directives et recommandations concernant les constructions scolaires. (cf. document 14 et p. 3.11)

La surface d'une classe sera de 78 m². La hauteur nette sous plafond sera de 2.70 m. Une mutualisation est encouragée pour les locaux mentionnés (sanitaires et salles de réunions).

L'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) est une structure parascolaire dont le but est la prise en charge des enfants dont les parents travaillent. Elle assure le lien entre les horaires scolaires et le temps libre. Les enfants peuvent se restaurer, jouer et faire leurs devoirs. Les activités encadrées par des éducateurs formés peuvent se dérouler à l'intérieur comme à l'extérieur. L'UAPE se présente ici comme une entité intégrée au programme de l'enseignement général. Elle doit néanmoins fonctionner de manière autonome avec ses propres accès. Elle doit pouvoir bénéficier aussi du préau.

Bien que ce soit principalement les mêmes élèves qui fréquentent ces lieux (environ 40% des élèves du site), une attention particulière sera apportée au niveau architectural quant à la différenciation et la transition entre l'environnement scolaire et parascolaire.

Les repas sont livrés par une société extérieure et réchauffés sur place dans la cuisine. Un réfectoire de 40 places est à prévoir.

Les salles de vie (2.00 à 2.03) seront conçues de manière à pouvoir être adaptées selon les besoins et taille des groupes (au moyen de portes coulissantes p.ex.).

Le SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) est un service qui offre un soutien à l'ensemble du système de formation en termes de pédagogie spécialisée, de promotion de la santé et prévention de toute sorte. Ce service accompagne les enfants pour des besoins spécifiques tout au long de leur scolarité.

Les PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) sont des professionnels qui apportent leurs compétences et leur accompagnement à des enfants scolarisés qui présentent des difficultés qui touchent le relationnel, les mouvements corporels ou le langage. Dans ce cadre, ils sont amenés à collaborer avec les enseignants et soutenir les parents.

Les locaux destinés au SESAF et aux PPLS doivent être regroupés et disposer d'un accès indépendant. En effet, des consultations peuvent avoir lieu en dehors des heures scolaires.

Sport scolaire

La salle de sport triple doit répondre aux principes de planification OFSPO (Office fédéral du sport, cf. 3.11, normes et directives à respecter). Elle est destinée avant tout aux élèves mais aussi aux sociétés sportives locales. L'apport de lumière naturelle et une vision sur l'extérieur sont souhaitables même si une partie de la salle est enterrée. Une liaison à l'abri ou intérieure entre le bâtiment scolaire et la salle de sport est possible tout en tenant compte que le passage entre ces deux programmes doit se restreindre aux heures d'école (éviter l'accès dans le bâtiment scolaire par des tiers).

Il n'est pas prévu de faire un autre usage que sportif à la salle. De fait, un accès de plain-pied ou un dégagement sur l'extérieur n'est pas exigé.

Sport associatif

Actuellement, le bâtiment ECA n°473 abrite une buvette, des locaux techniques, sanitaires et des vestiaires à destination du club de football et de tennis.

Une buvette destinée au club de football et à disposition également des clubs de tennis, pétanque et athlétisme est prévue. Les concurrents sont libres de réutiliser le bâtiment actuel, de le démolir ou de l'agrandir. Toutefois, la buvette doit se trouver à proximité des terrains de sport et en particulier avoir une vision sur un terrain de football.

Deux terrains de football sont à implanter (un terrain synthétique et un terrain naturel) dans le périmètre du concours.

Le stand de tir est destiné au tir au pistolet et carabine à air comprimé. Il doit se trouver en sous-sol et dans la mesure du possible être intégré à l'abri PCI.

Hébergement athlètes

Le maître de l'ouvrage désire disposer également d'une petite structure d'hébergement pour accueillir des camps ou des stages. Elle sera dimensionnée pour une capacité d'accueil de 52 lits (13 chambres de 4 lits) avec douches et wc communs. Elle peut se présenter comme un bâtiment autonome ou intégré à un autre volume. La proximité avec la salle de sport n'est pas une nécessité. Une partie restauration est aussi à prévoir.

Stationnement

Les besoins en stationnement voitures nécessitent la création de 93 places. Celles-ci peuvent être localisées librement par les concurrents en surface ou en sous-sol par le biais d'un parking souterrain. Néanmoins, elles doivent être planifiées de manière cohérente vis-à-vis du concept de mobilité.

Les besoins en stationnement vélos sont estimés à 245 places. Elles devront être de préférence couvertes et implantées de manière à répondre également au concept de mobilité et particulièrement aux accès piétons définis.

Bâtiment	No	Locaux	Nb	SUP	(m2)	Remarques
ENSEIGNEMENT GENERAL						
Salles de classe	1.00	Hall d'entrée				s.p.
	1.01	Salle de classe 1-4H	9	78	702	HL 2.70 m, LN, lavabo, armoires de rangement, 1 salle / degré + 1 de réserve
	1.02	Salle de classe 5-8H	9	78	702	HL 2.70 m, LN, lavabo, armoires de rangement, 1 salle / degré + 1 de réserve
	1.03	Salle de dégagement	3	39	117	HL 2.70 m, LN, 2 salles à séparer avec une cloison amovible
	1.04	Vestiaires				dans la surface de dégagement, par classe env. 7 ml de banc avec patères
Salles spéciales	1.10	Salle polyvalente	4	80	320	HL 2.70 m, LN, lavabo, armoires de rangement. Salles destinées à AVI-MUS-SCI-ACM
	1.11	Rangement	4	20	80	Attenants aux salles polyvalentes (1.10). Accès depuis la salle et le couloir.
Administration	1.20	Bureaux des doyens	1	30	30	LN, avec 2 places de travail, à proximité de l'entrée et du local 1.21
	1.21	Salle des maîtres	1	90	90	LN, à partager en 2 (zone de travail et zone de pause), casiers et armoires de rangement
	1.22	Coin cuisine + WC	1			à combiner avec local 1.21
	1.23	Local reprographie	1	10	10	en lien avec local 1.21, doit être fermé
	1.24	Salle de réunion	1	30	30	
Enseignement spécialisé	1.30	SESAF - PPLS	2	20	40	locaux avec entrée séparée également (consultation en dehors des heures d'école)
	1.31	Salle d'attente	1			en lien avec locaux 1.30
	1.32	Infirmierie	1	15	15	local à disposition de l'enseignement général et spécialisé
	1.33	Salle aula	1	130	130	HL 3.00 m, lavabo, armoires de rang., salle pour psychomotricité, musique, rythmique
	1.34	Rangement	1	40	40	attenant à 1.33. Pour le rangement de petits engins, instruments de musique, mobilier
Sanitaires	1.40	WC enseignants - hand.	4			s.p. si possible 1 par étage, yc pour la partie enseignement spécialisé
	1.41	WC élèves fille				s.p. à répartir dans les étages, 12 wc
	1.42	WC élèves garçon				s.p. à répartir dans les étages, 6 wc et 12 urinoirs

Services Installations techniques	1.50	Local nettoyage	8	s.p.	1 local par étage
	1.51	Economat	1	54	54 localisé en sous-sol, à proximité du monte-charge (1.53)
	1.52	Locaux CVSE	1	150	150 locaux techniques à séparer
	1.53	Ascenseur/monte-charge			s.p. dimension cabine min. 1.10x2.10 m
Extérieur	1.60	Préau	1	2160	y compris le préau couvert
	1.61	Préau couvert	1	216	
	1.62	Place de jeu	1	s.p.	avec mobilier et équipement équivalent à l'existant, destinée aussi au village
4886					

PARASCOLAIRE – UAPE (Unité d'accueil pour écoliers)

Salles UAPE	2.00	UAPE 1-2H	3	24	72	LN, 12 élèves par salle, armoires de rangement, une rigole avec 4 robinets
	2.01	UAPE 3-4H	3	24	72	LN, 12 élèves par salle, armoires de rangement, une rigole avec 4 robinets
	2.02	UAPE 5-6H	3	24	72	LN, 12 élèves par salle, armoires de rangement
	2.03	UAPE 7-8H	2	30	60	LN, 15 élèves par salle, armoires de rangement
	2.04	Salle d'étude	2	15	30	
	2.05	Salle de repos	1	30	30	LN, capacité max. 20 élèves, espaces de rangement pour matelas et draps
	2.06	Vestiaires				dans la surface de dégagement, bancs avec patères.
Réfectoire	2.10	Réfectoire	1	90	90	40 places, avec coin pique-nique et fours à micro-ondes
	2.11	Cuisine	1	25	25	pour cuisine régénérative
	2.12	Stockage	1	15	15	local annexe à la cuisine pour rangement et chambre froide.
Administration	2.20	Salle de réunion	1	20	20	
	2.21	Salle de pause	1	40	40	avec armoire vestiaires et casiers. Kitchenette (micro-ondes, machine à café, frigo). Pour environ 15 collaborateurs
	2.22	WC adultes	2	2	4	wc et lavabo, en lien avec 2.21
	2.23	Bureau de direction	1	20	20	
	2.24	Salle d'entretien	1	15	15	
Sanitaires	2.30	WC handicapé	1	4	4	équipé d'une douche
	2.31	WC élèves fille			15	8 wc
	2.32	WC élèves garçon			15	8 wc
Services	2.40	Economat	1	30	30	
	2.41	Local de nettoyage	1	15	15	avec buanderie
	2.42	Asc./monte-charge			s.p.	selon organisation du projet, dimension cabine min. 1.10x1.40 m
Extérieur	2.50	Aire de jeu extérieur	1		s.p.	lien direct avec l'UAPE, peut être intégrée par ajout à 1.60. Attention nuisances avec 1.01 et 1.02
644						

SPORT SCOLAIRE

Salle de sport	3.00	Salle de sport triple	1		1372	selon normes OFSPO surface brute 28 m x 49 m, hauteur sous engins 9 m
	3.01	Vestibule d'entrée	1	50	50	
	3.02	Vestiaires	6	25	150	bancs et patères
	3.03	Douches	6	25	150	yc zone de séchage
	3.04	Local des maîtres	1	20	20	yc 2 vestiaires (H/F)
	3.05	Local des arbitres	2	10	20	dont 1 local utilisé comme vestiaire
	3.06	WC et douches	1	9	9	1 wc hand., 2 douches, à destination des locaux 3.04 et 3.05
	3.07	Infirmierie	1	10	10	
	3.08	Local pour engins	1	240	240	HL 2.50 m, en lien direct avec les salles de sport
	3.09	Local de gardiennage	3	10	30	espace grillagé inclut dans 3.08
3.10	Local pour matériel ext.	1	30	30		

3.11	Armoires de rangement			s.p.	armoires prof. min. 60 cm, accessible depuis couloirs, fermeture à clés, pour petit matériel
3.12	WC	2	12	24	♀ 4 wc, ♂ 3 wc + 4 urinoirs, doivent se trouver hors des vestiaires 3.02
3.13	WC hand + douche	1	5	5	
3.14	WC spectateurs	1	33	33	♀ 5 wc, ♂ 3 wc + 5 urinoirs, 1 wc hand.
3.15	Salle polyvalente/théorie	1	50	50	
3.16	Salle de fitness	1	100	100	HL 3.50 m
3.17	Gradins				2 rangées fixes et 6 rangées escamotables, env. 250 à 500 spectateurs
3.18	Local de régie	1	10	10	
3.19	Local concierge	1	15	15	
3.20	Locaux CVSE	1		120	à dimensionner selon projet, peuvent être en sous-sol
3.21	Asc./monte-charge				s.p. selon organisation du projet

2438

Installations sportives ext	3.30	Aire tous temps	1		1260	dim. 28 x 45 m. Peut être combinée avec le préau. Eviter la proximité directe des classes
	3.31	Aire gazonnée	1		1836	dim. 36 x 51 m, yc. zone de 3 m de sécurité autour du terrain
	3.32	Saut en longueur	1			1 x 2 pistes, longueur et largeur hors tout 4 x 38 m
	3.33	Course de vitesse	1			1 x 2 pistes de 80 m, longueur et largeur hors tout 2.50 x 90 m

SPORT ASSOCIATIF

Football	4.00	Terrains de football	2	7420	14840	dimension 106 x 70 m, yc. zone de 3 m de sécurité autour du terrain
	4.01	Vestiaires locaux/visiteurs	2	30	60	bancs 12 ml et patères pour 20 p., 2 lavabos par vestiaire
	4.02	Douches	2	16	32	10 m ² pour les douches et 6 m ² pour la zone de séchage
	4.03	WC	2			1 wc + 1 urinoir, doivent se trouver dans les vestiaires 4.01
	4.04	Salle de massage	2	5	10	en lien avec 4.01, peut être située dans le vestiaire même
	4.05	Vestiaires juniors	4	20	80	bancs et patères pour 20 p., 1 lavabo
	4.06	Douches	4	15	60	6 à 8 douches + zone de séchage
	4.07	Vestiaires équipes féminines	2	20	40	bancs et patères pour 20 p., 1 lavabo
	4.08	Douches	2	15	30	6 à 8 douches + zone de séchage
	4.09	Vestiaires arbitres	2	15	30	banc 3 pl, 1 wc + douche, coin bureau
	4.10	Vestiaires entraîneurs	2	15	30	banc 3 pl, 1 wc + douche, table de réunion
	4.11	Salle polyvalente	1	30	30	salle de réunion et de théorie
	4.12	Infirmierie	1	15	15	Proche de l'entrée, 1 wc + douche
	4.13	Local de rangement				s.p. environ 20 armoires (stockage ballons, cônes, piquets,...)
	4.14	WC spectateurs			27	♀ 4 wc, ♂ 2wc + 4 urinoirs, 1 wc hand.
4.15	Local technique	1			s.p.	
Tennis	5.00	Court	2			2 courts extérieurs, dim. totale 2 x 18.27 x 36.57 m, 1 court avec éclairage, orientation NS de préférence
	5.01	Mur d'entraînement	1			surface dim. 12 x 15 m, hauteur du mur 3.00 m
Athlétisme	6.00	Local de rangement	1	30	30	1 espace grillagé verrouillable
Pétanque	7.00	Terrain de jeu	3			extérieurs et éclairés, dim. brute 3 x 3 m x 12 m
Stand de tir	8.00	Lignes de tir	1		140	8 lignes de tir à air comprimé, dim 9.5 x 10 m, en sous-sol, peut être combiné avec abri PCi (12.00), longueur et largeur du local : 14 x 9.50m, HL 2.30 m
Buvette	9.00	Buvette	1	60	60	Buvette à destination des clubs sportifs, avec terrasse ext. Vue sur terrains
	9.01	Bar-cuisine	1	10	10	Pour débit de boissons et petite restauration
	9.02	Stockage chambre froide	1	10	10	
	9.03	WC			15	♀ 2 wc, ♂ 1wc + 2 urinoirs, 1 wc hand.

15549

HEBERGEMENT ATHLETES

10.00	Chambres	13	20	260	chambre à 4 lits
10.01	Douches	2	15	30	avec zone de séchage et lavabos
10.02	WC	2		s.p.	quantité en lien avec le projet
10.03	Cuisine	1		40	yc zone de stockage 15 m ²
10.04	Réfectoire	1		100	
				430	

STATIONNEMENT

11.00	Stationnement voitures	93			places de stationnement voitures, peut être situé en surface et/ou en sous-sol, 3 pl. hand y compris
11.01	Stationnement vélos	245			places de stationnement vélos, zone couverte de préférence
11.02	Arrêts pour transport scolaire	3			couverts, dimension par arrêt 3 x 10 m
11.03	Places de dépose voitures	4			

ABRI PROTECTION CIVILE

12.00	Abri de protection civile	1			350 places protégées, à combiner tout ou partie avec parking souterrain (11.00) normes ITAS
-------	---------------------------	---	--	--	---

3.4 COUT DU PROJET

Au stade de ce concours, le coût est estimé à 40 millions TTC (CFC 1, 2, 4 et 9) honoraires compris. Toutefois, un coût de 32 millions est ciblé comme objectif par le maître de l'ouvrage.

4. JURY

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président

Jérôme Schaffner, municipal à Champagne

Membres professionnels

Philippe Von Bergen, architecte EPFL, GD architectes, Neuchâtel

Adrian Kramp, architecte EPFL, Boegli Kramp Architekten, Fribourg

Guy Nicollier, architecte EPFL, PONT12 architectes, Chavannes-Près-Renens

Olivier Swysen, architecte, responsable des équipements sportifs, Etat de Vaud

Alberto Verde, architecte UNIFE, Dolci architectes, Yverdon-les-Bains

Paulina Wyss, architecte EPFL, CP2G architectes, Orges

Gaëlle Hermabessière, architecte paysagiste HES, Profil Paysage, Yverdon-les-Bains

Membres non-professionnels

Stefano Ampezzan, municipal, membre de la Fondation pour le développement du sport à Champagne

Francesco Di Franco, membre de l'ASIGE, Association intercom. du groupement et arrondissement scolaires de Grandson

Veronica Stucky, directrice FAdEGE, Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs

Claude Bohnenblust, directeur Etablissement primaire et secondaire de Grandson

Suppléant professionnel

Jean-François Loup, architecte HES, Dolci architectes, Yverdon-les-Bains

Suppléant non-professionnel

Yves Guilloud, municipal

Spécialistes-conseils

Philippe Roulin, Architecte HES, Pragma Partenaires SA – estimation des coûts

Pascal Christe, ingénieur EPFL, Christe & Gygas ingénieurs conseils SA – mobilité

Marc-André Cornu, représentant de la Fondation pour le développement du sport à Champagne

5. JUGEMENT

5.1 PROJETS RENDUS

Les projets étaient à remettre en main propre ou par la poste à l'étude du notaire fonctionnant comme secrétariat jusqu'au 18 décembre 2020 au plus tard (cachet de la poste faisant foi). Le rendu des maquettes étant fixé le 18 et 19 janvier 2021. 78 projets (dossiers de plans et maquettes) ont été réceptionnés par le notaire. Tous ont respecté les délais de rendu. La date de réception de chaque projet a été consignée par le secrétariat de l'organisateur avec la mention de la devise. Les projets ont été numérotés dans l'ordre d'arrivée de 1 à 78.

Ils portent les devises suivantes :

01	IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI	27	COMMON GROUND	53	A LA CHOTTE
02	NARRATIF DES MONTAGNES	28	JORAN	54	BALLE AU CENTRE
03	NOVY DVUR	29	UN, DEUX, TROIS SOLEIL !	55	LES ETAPES
04	SPLINE ET IDEAL	30	LA VIE EN ROSE	56	CHAN - CHAN
05	ACCORD PARFAIT	31	POINT COMMUN	57	PEGASE
06	ILLO	32	PRE-EN-BULLES	58	COUR FORREST
07	QUADRIFOLIUM	33	SPIRALE	59	ABC
08	MONUMENT VALLEY	34	MAWAM	60	VINERONS
09	LEELOO DALLAS	35	FLOW	61	SCOLOPENDRE ET SCARABEES
10	BRELAN	36	A LA CROISEE DES CHEMINS	62	LE COQ SPORTIF
11	TROIS CHAMPIGNONS	37	UN POUR TOUS	63	ALL INCLUSIVE
12	LE HAMEAU	38	ALICE	64	LE BOIS DE CHAMPAGNE
13	LA CLEF DES CHAMPS	39	SALUT LES COPAINS	65	CIMES
14	ARAEOSTYLOS	40	D'EQUERRE	66	NAFEEA
15	YAKISUGI	41	TZATZIKI	67	FRUTTETO
16	VITIS VINIFERA	42	MICK	68	PINOCCHIO
17	HALLE - ECOLE	43	UN DEUX TROIS SOLEIL	69	ENOS
18	TRIPTYQUE	44	BELVEDERE	70	TANGENTE
19	DE TOUS TEMPS	45	1, 2, 3 SOLEIL	71	COMPANIA
20	VALSE A TROIS TEMPS	46	LE CRI DU PAPILLON	72	LES DALTONS
21	PRE - HALL	47	24 DEGRES	73	VOLUBILIS
22	DIOSCURES	48	TRESSAGE	74	JEU DE PLACES
23	DESSINE-MOI UNE ECOLE	49	KIT - KAT	75	ROCHE BOIS VIGNES
24	KOROBOS	50	OMNI	76	HORIZON
25	KING KONG	51	TERROIR	77	AU GRE DES RENCONTRES
26	HIRONDELLE	52	HAÏKU	78	DE MON VILLAGE, JE VOIS

5.2 EXAMEN PRÉALABLE

Conformément à l'art. 15 du règlement SIA 142, les projets rendus ont été soumis à un examen préalable. Effectué sans jugement de valeur par le bureau organisateur, cet examen s'est basé sur le règlement programme ainsi que les réponses aux questions. Les résultats de ce contrôle ont été consignés dans un rapport remis aux membres du jury.

5.3 RENDU ET RECEVABILITÉ

Chaque projet a été examiné afin de vérifier que toutes les pièces demandées soient présentes et conformes au rendu demandé.

De cet examen, il ressort des manquements des projets suivants :

39 SALUT LES COPAINS :

La fiche d'identification a été mise dans la clé USB

66 NAFEEA : L'auteur est inconnu car il manque la fiche d'identification. Manque également la clé USB. Le notaire a pu prendre contact avec lui lors de la remise de la maquette et les documents manquants ont été envoyés par la poste. Il s'est

avéré que le colis a été endommagé lors de son acheminement comme le signale un avis de la poste qui a été remis au notaire avec les pièces manquantes.

78 DE MON VILLAGE, JE VOIS :

L'envoi ne contient que les planches et l'adresse de l'auteur figure sur le colis.

Le notaire a pu prendre contact avec lui par e-mail et les documents manquants ont été livrés en même temps que la maquette.

D'autres manquements de minimales importances ont été relevés comme des schémas de surfaces incomplets ou pas de présence d'images perspectives. Quelques rendus s'écartent de la mise en page indiquées mais sans péjorer la lecture des plans.

5.4 PROGRAMME

Un contrôle sommaire du respect du programme a aussi été effectué. Il n'a pas porté sur la vérification des surfaces de chaque proposition mais sur la présence des parties générales du programme. Il ressort dans les projets suivants :

01 IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI

3.32 saut en longueur et 3.33 course de vitesse manquent

02 NARRATIF DES MONTAGNES

5.00 1 seul court tennis au lieu de deux

5.5 RESPECT RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

L'ensemble des projets respecte le règlement de construction en vigueur (distance limite, hauteur, indice de masse). Une grande majorité des projets a dérogé à l'art. 97bis du RGPA (zone inconstructible) en y implantant la buvette et vestiaires du sport associatif comme l'autorisait le cahier des charges.

5.6 ACCEPTATION DES PROJETS AU JUGEMENT

Le jury s'est prononcé quant à l'acceptation au jugement des 3 projets mentionnés au pt. 5.3

A l'unanimité, il décide d'exclure les projets 39 SALUT LES COPAINS et 78 DE MON VILLAGE, JE VOIS car ils ont manifestement enfreint la règle de l'anonymat (art. 19.1a de la norme SIA 142).

Le projet 66 NAFEEA a été accepté au jugement. Le manquement des pièces n'est pas dû au concurrent mais au traitement de la poste. L'anonymat a été conservé.

Aucun projet n'est exclu pour le motif décrit à l'article 19.1b (proposition qui s'écarte des dispositions du programme sur des points essentiels).

5.7 ORGANISATION DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 21 et 22 janvier 2021 pour la première session et les 5 et 8 février 2021 pour la seconde session.

Lors de sa première session, le jury a pris note du renoncement de Mme Paulina Wyss à participer à ce jury. C'est M. Jean-François Loup qui l'a remplacée. D'autre part, M. Francesco Di Franco a dû s'absenter le 22 janvier. C'est M. Yves Guilloud qui l'a remplacé. M. Francesco Di Franco a toutefois participé aux journées de la deuxième session.

Un mot d'accueil a été prononcé par le syndic présentant les enjeux et l'historique du projet puis le président du jury a pu ouvrir le jugement en rappelant les objectifs du concours. L'organisateur a brièvement exposé le cahier des charges et le programme donnés aux concurrents. Il a ensuite présenté le résultat de l'examen préalable.

5.8 PREMIER TOUR DE JUGEMENT

Au vu des nombreux projets reçus et de leur diversité, le jury a pris connaissance de tous les projets exposés aidé en cela par de courtes présentations.

Puis, le jury a examiné les projets de manière globale selon les critères d'appréciation suivants :

- Implantation
- Intégration au site
- Espaces extérieurs
- Découpage du programme
- Compacité et perception volumétrique

Suite à ce premier tour d'examen, le jury a décidé d'éliminer les 40 projets suivants :

01	IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI	26	HIRONDELLE	51	TERROIR
02	NARRATIF DES MONTAGNES	27	COMMON GROUND	55	LES ETAPES
07	QUADRIFOLIUM	28	JORAN	58	COUR FORREST
08	MONUMENT VALLEY	30	LA VIE EN ROSE	60	VINERONS
13	LA CLEF DES CHAMPS	31	POINT COMMUN	61	SCOLOPENDRE ET SCARABEES
14	ARAEOSTYLOS	32	PRE-EN-BULLES	62	LE COQ SPORTIF
15	YAKISUGI	34	MAWAM	64	LE BOIS DE CHAMPAGNE
16	VITIS VINIFERA	37	UN POUR TOUS	65	CIMES
17	HALLE - ECOLE	38	ALICE	66	NAFEEA
19	DE TOUS TEMPS	40	D'EQUERRE	69	ENOS
21	PRE - HALL	42	MICK	70	TANGENTE
23	DESSINE-MOI UNE ECOLE	47	24 DEGRES	73	VOLUBILIS
24	KOROBOS	50	OMNI	75	ROCHE BOIS VIGNES
				76	HORIZON

5.9 SECOND TOUR DE JUGEMENT

Lors de la 2^{ème} journée de jury, les critères d'appréciation ont été complétés par les suivants :

- Qualité des espaces extérieurs
- Relation des espaces extérieurs et intérieurs
- Fonctionnement et qualité des plans intérieurs
- Implantation de la buvette

Le jury s'est déplacé pour visiter le site afin de préciser son jugement.

A ce stade, 26 projets ont été à l'unanimité éliminés :

03	NOVY DVUR	41	TZATZIKI	57	PEGASE
05	ACCORD PARFAIT	43	UN DEUX TROIS SOLEIL	59	ABC
06	ILLO	44	BELVEDERE	67	FRUTTETO
11	TROIS CHAMPIGNONS	45	1, 2, 3 SOLEIL	68	PINOCCHIO
18	TRIPTYQUE	46	LE CRI DU PAPILLON	71	COMPANIA
20	VALSE A TROIS TEMPS	48	TRESSAGE	72	LES DALTONS
25	KING KONG	49	KIT - KAT	74	JEU DE PLACES
29	UN, DEUX, TROIS SOLEIL !	54	BALLE AU CENTRE	77	AU GRE DES RENCONTRES
33	SPIRALE	56	CHAN - CHAN		

5.10 TROISIÈME TOUR DE JUGEMENT

Les 10 projets restant ont été examinés par l'ensemble du jury à nouveau. L'analyse a repris la grille de lecture précédente mais de manière plus précise. Lors de ce tour d'élimination, 5 projets sont écartés :

09	LEELOO DALLAS
22	DIOSCURES
35	FLOW
36	A LA CROISEE DES CHEMINS
52	HAÏKU

5.11 TOUR DE REPÊCHAGE

Le jury procède à un tour de repêchage, les projets suivants sont repris en vue des expertises :

25	KING KONG
33	SPIRALE

5.12 EXPERTISES

Les deux premières journées de jugement ont permis de sélectionner les 7 projets suivants.

04	SPLINE ET IDEAL
----	-----------------

10	BRELAN
12	LE HAMEAU
25	KING KONG
33	SPIRALE
53	A LA CHOTTE
63	ALL INCLUSIVE

Ils ont fait l'objet d'une analyse sur l'estimation des coûts et sur la mobilité de la part des deux experts qui ont présenté leurs résultats lors de la 2^{ème} session de jury.

L'organisateur a aussi présenté son analyse sur le respect du programme et des surfaces.

5.13 CLASSEMENT ET PRIX

À l'issue des délibérations, le jury a procédé au choix du projet lauréat. Avec 12 voix et 1 abstention, le jury a décidé de désigner le projet lauréat suivant :

25	KING KONG
----	-----------

Le jury a ensuite établi le classement et la répartition des prix. Il disposait d'une enveloppe de 180'000 frs HT

Le classement est le suivant

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	25 KING KONG	45'000 frs HT
2 ^{ème} rang, 2 ^{ème} prix	12 LE HAMEAU	40'000 frs HT
3 ^{ème} rang, 3 ^{ème} prix	04 SPLINE ET IDEAL	30'000 frs HT
4 ^{ème} rang, 4 ^{ème} prix	63 ALL INCLUSIVE	25'000 frs HT
5 ^{ème} rang, 5 ^{ème} prix	53 A LA CHOTTE	20'000 frs HT
6 ^{ème} rang, 6 ^{ème} prix	33 SPIRALE	12'000 frs HT
7 ^{ème} rang, 7 ^{ème} prix	10 BRELAN	8'000 frs HT

5.14 RECOMMANDATIONS DU JURY

En conclusion, le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur proposition. Il souligne le travail considérable fourni et relève la diversité et la qualité des projets. Toutes ces solutions proposées ont permis au jury et au maître de l'ouvrage de mieux cerner les enjeux majeurs du futur centre scolaire et sportif de Champagne.

Au terme de ses délibérations, le jury recommande de poursuivre l'étude du projet KING KONG, lauréat du concours.

Le jury est persuadé qu'il possède les qualités et le potentiel de développement qui permettront de construire un ouvrage répondant aux attentes du maître de l'ouvrage.

Dans la poursuite du développement du projet et en complément aux critiques énoncées plus bas, le jury recommande d'intégrer les points suivants :

- Bien qu'idéalement positionné et connecté aux différents programmes, la taille du parking souterrain et le nombre de places doivent être réévalués. Un rééquilibrage entre places de stationnement en surface et souterraines doit être fait. Une réflexion doit être menée sur l'aménagement de la dalle qui fait office de préau.
- Une définition plus claire et plus précise des aménagements extérieurs et du parc à l'Ouest. Pour cela, il sera judicieux de s'adjoindre d'un architecte paysagiste.
- Le traitement et l'implantation des terrains de sport au sud doivent intégrer la dimension paysagère du site. La dimension du couvert à vélos/arrêts de bus et buvette doit être retravaillée en regard des contraintes légales et de la possibilité d'y déroger.
- Le chemin de la Vidéride doit être développé en termes d'espace libre de circulation, d'alignement d'arbres et de mobilier urbain.
- L'expression architecturale des façades doit être développée en termes de plein/vide et en regard à l'apport de lumière naturelle que nécessite les salles de classe.

6. APPROBATION DU JURY

Le rapport du jury est approuvé par ses membres :

Président	Jérôme Schaffner
Membres professionnels	Philippe Von Bergen
	Adrian Kramp
	Guy Nicollier
	Olivier Swysen
	Alberto Verde
Membres non-professionnels	Gaëlle Hermabessière
	Stefano Ampezzan
	Francesco Di Franco
	Veronica Stucky
Suppléant professionnel	Claude Bohnenblust
	Jean-François Loup
Suppléant non-professionnel	Yves Guilloud

7. LEVEE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury, le notaire a procédé à l'ouverture des enveloppes d'identification des concurrents et lève l'anonymat.

7.1 PROJETS PRIMÉS

Devise		Auteurs / Collaborateurs			
25	KING KONG	Fesselet Krampulz architectes SIA Av. Reller 14 1800 Vevey Laurent Fesselet, Benjamin Krampulz, Elodie Rapaz, Rocio Dominguez, Nolane Mermod		1 ^{er} prix	
12	LE HAMEAU	TRIBU architecture SA Rue Saint-Martin 7 1003 Lausanne Gaël Cochand, Laurent Guidetti, Mathieu Hofer, Nikita Giaccari		2 ^{ème} prix	
04	SPLINE ET IDEAL	Atelier Pietrini Sàrl Rue de Monruz 34 2000 Neuchâtel Guido Pietrini, Etienne Dubois, Adrien Simon, Mathieu Stoppa	dnm ingénieur-conseil Sàrl Franquemont 8a 2350 Saignelégier	3 ^{ème} prix	
63	ALL INCLUSIVE	KWSA SA Rue Charles Schäublin 3 – CP 161 2735 Malleray MM. Kaiser, Wittwer, Schnegg, Cordier et Voirol		4 ^{ème} prix	
53	A LA CHOTTE	Morger Partner Architekten AG Spitalstrasse 8 4056 Basel Meinrad Morger, Martin Klein, Henning König, Matthias Welp, Marine Cornaz, Luis Kablitz	Architektur und Landschaft GmbH Hünigerstrasse 8 4056 Basel Antje Gamert	wh-p Ingénieure AG Malzgasse 20 4052 Basel Martin Stumpf	5 ^{ème} prix
33	SPIRALE	CAAL Architectes Rue du Liseron 7 1006 Lausanne Rafael Aliende, Jordi Espinet	Mesura C. Gomis 34 08023 Barcelona (E)	6 ^{ème} prix	
10	BRELAN	Juan Socas Architecte Rue du Stand 37 1204 Genève Thomas Laffly, Pablo Briceno		7 ^{ème} prix	

7.2 AUTRES PROJETS

Devise	Auteurs	
01 IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI	Martin Peikert Rue du Petit-Chêne 19 1003 Lausanne Martin Peikert	
02 NARRATIF DES MONTAGNES	Global Future Solutions Sàrl Rue Philippe-Plantamour 43 1201 Genève Anastasiya Fedorenko, Nikolai Partnov	
03 NOVY DVUR	Francesco Mannarino et Emmanuel Neyt Rue des Toules 8 3963 Crans-Montana Francesco Mannarino, Emmanuel Neyt, Constantin Wolf	
05 ACCORD PARFAIT	OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN os.arch GmbH Weberstrasse 12 8004 Zürich Christian Oeschger, Claudia Schermesser, Alessia Barbera, Salomé Ballan	
06 ILLO	Garcia Ramos Alejandro Rte de Frontenex 94 1208 Genève Castillo Libermann, Alejandro	
07 QUADRIFOLIUM	Patrick Minder Architectes Sàrl Av. de Grandson 48 1400 Yverdon-les-Bains Patrick Minder, James Angéloz	
08 MONUMENT VALLEY	DREIER FRENZEL architecture + communication Av. du Rond-Point 18 1006 Lausanne Yves Dreier, Eik Frenzel, Alex Burri, Oscar Gential, Ingrid Gjermstad	EDER Landschaftsarchitekten BSLA Wasserwerkstrasse 129 8037 Zürich Felix Eder
09 LEELOO DALLAS	KOMPIS ARCHITECTES/Yann Bommelaer Ch. Louis-Hubert 2 1213 Petit-Lancy Yann Bommelaer, Olivier Di Giambattista	
11 TROIS CHAMPIGNONS	COMAMALA ISMAIL ARCHITECTE Sàrl Quai de la Sorne 1 2800 Delémont André Mota, Cornelius Thiele, Thibault Koulmey, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala	
13 LA CLEF DES CHAMPS	Personeni Raffaele Architectes Sàrl Rue Saint-Pierre 3 1003 Lausanne Fabrizio Raffaele, Rita Pires, Spela Glavac, Gianni Verrillo	
14 ARAEOSTYLOS	Atelier Traces Architectures Rte des Acacias 43 1227 Les Acacias Genève Ph. Ramseier, Valérie Gleiber Ramseier	

15 YAKISUGI	<p>Schmid Architects 266 High Rd N15 4AJ, London (UK)</p> <p>Andreas Schmid, Yasmin Hilén Mayor, Juan Verdaguer Aguerrebehere, Sebastian Rodrigo, Nicolas Giordano, Ismael Preti, Ivo Poli</p>
16 VITIS VINIFERA	<p>CLR architectes SA Rue des Vieux-Grenadiers 8 1205 Genève</p> <p>Damien Chevalley, Véronique Iten, Patrick Longchamp, Benjamin Guyot, Marc Glaus</p>
17 HALLE – ECOLE	<p>Gilles Caron, Zuzanna Hirsztritt, Aureliano Ramella Av. de France 45 1004 Lausanne</p> <p>Gilles Caron, Zuzanna Hirsztritt, Aureliano Ramella, Marine de Carbonnières</p>
18 TRIPTYQUE	<p>d4 atelier d'architecture SA Av. de Rumine 9 1005 Lausanne</p> <p>Dominique Dériaz, Dagmar Driebeek, Guilherme Pinto, Janette Velasco, Pilar Carneira</p>
19 DE TOUS TEMPS	<p>Lopes Brenna Sagl Via Emilio Bossi 25 6830 Chiasso</p> <p>Verena Argenti, Michel Luppi, Simone Marmorì</p>
20 VALSE A TROIS TEMPS	<p>Eido Architectes Sàrl Rue de la Plaine 40 1400 Yverdon-les-Bains</p> <p>David Eichenberger, Diogo Dos Santos, Noémie Tschabold, Vanessa Delessert, Gaël Nicolet, Mathieu Oppliger</p>
21 PRE-HALL	<p>Sílvia González Porqueres Carrer Santa Teresa 22 43201 Reus (E)</p> <p>Andreu Pont Aineto, Manuel Prieto Muñoz</p>
22 DIOSCURES	<p>Lacroix Chessex Rue des Cordiers 4 1207 Genève</p> <p>Hiéronyme Lacroix, Simon Chessex, Jordan Borre, Valentin Hofstetter</p>
23 DESSINE-MOI UNE ECOLE	<p>Ljirim Seljimi Architecte Rue Grange-Lévrier 13 1220 Les Avanchets Genève</p> <p>Ljirim Seljimi</p>
24 KOROBOS	<p>Atelier 2D Sàrl Chemin de Treycovagnes 22 1400 Yverdon-les-Bains</p> <p>Joao Dos Santos</p>
26 HIRONDELLE	<p>Trombone Sàrl Rue Haute 22 2502 Bienne</p> <p>Julien Bellot Architektur Albisstrasse 27 8038 Zürich</p> <p>Baudilio Perez Pereira, Milica Slacanin, Louise Egreteau, Julien Bellot</p>

27 COMMON GROUND	<p>Cinquegrana Gianni, Caturano Maura Via Isonzo n3 80026 Casoria Napoli (I) Carpentiero Francesco</p>		
28 JORAN	<p>Adresse privée : Loïc Kritzinger Ch. de Renens 28 1004 Lausanne Loïc Kritzinger, Timothé Beuret, Emilien Ducommun, Nicolas Rychner</p>		
29 UN, DEUX, TROIS SOLEIL !	<p>CCHE Lausanne SA Rue du Grand-Pré 2b – CP 320 1000 Lausanne 16 Victoria Stoddart, Sara Centeno, Joé Da Costa, Florian Papp, Marc Diacon</p>		
30 LA VIE EN ROSE	<p>Adresse privée : Nordine Mehdi Mahmoudi La Levratte 34 1260 Nyon Camille Eléonore Wetzel, Nordine Mehdi Mahmoudi</p>		
31 POINT COMMUN	<p>Bureau d'architecture N. Piller architecte EPFL SIA Rue des Pâquières 9 – CP 11 1424 Champagne Caroline Piller, Normann Piller</p>		
32 PRE-EN-BULLES	<p>CHICHÉ Architectes SA Rue des Terreaux 8 1003 Lausanne Lionel Chiché, Namir Mohdad, Diamanda Delija, Luana Fagone, Eliane Georgette</p>		
34 MAWAM	<p>Architech SA Rte de Meyrin 12a 1202 Genève Frank Herbert, Guillaume le Grelle, Julio Lopez, Anna Fabregat, Iker Gomez, Diego Osorio</p>		
35 FLOW	<p>GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH Zweierstrasse 129 8003 Zürich Cristina Gonzalo Nogués, Marco Neri, Markus Weck, Davide Lazari, Laura Sanchis Est-ruch, Marine Lachat, Kelvin Silva</p>	<p>Muttoni et Fernández In-génieurs Conseils SA Rte du Bois 17 1024 Ecublens Miguel Fernández</p>	<p>PLANGRÜN AG Grundstrasse 22a 6343 Rotkreuz Jo Ottiger</p>
36 A LA CROISEE DES CHEMINS	<p>SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES + SARA GELIBTER ARCHITECTE Rue de l'Eau 42 2502 Bienne Sara Gelibter, Mariela Siegrist, Nadège Theubet, Epp Kesküla Erard</p>		
37 UN POUR TOUS	<p>Hugo Decramer Nordstrasse 288 8037 Zurich Hugo Decramer, Hania Idziak, Cyrille Dacorogna, Jakub Tomaczzyk, Lucien Zeller</p>		
38 ALICE	<p>AMZ Architekten AG Okenstrasse 6 8037 Zürich Hans Fischer, Isabel Gracia, Marek Langner, Guglielmo Di Chiara, Ndricim Spahiu, Jara Mahdavi, Christina Akesson, Lorenz Trüb</p>	<p>Mettler Landschaftsarchitektur AG Oberwattstrasse 7 9200 Gossau</p>	

39 SALUT LES COPAINS	<p>PezArquitectos SLP Calle Campomanes 8, Bajo A 28013 Madrid (E)</p> <p>Juan Utiel, Patricia Leal, Lucila Urda, Javier de Mateo, Cristina Hernández, Alberto Rubio, Ksenia Boksberg</p>	
40 D'EQUERRE	<p>Collectif EVE c/o Marjorie Angehrn Quartier de la Violette 4 1018 Lausanne</p> <p>Marjorie Angehrn, Alicia Escolar Rinquet, Emma-Julia Fuller, Lionel Rinquet</p>	
41 TZATZIKI	<p>Michaël Allimann architecte Sàrl EPFL-SIA Av. Sainte-Clotilde 13 1205 Genève</p> <p>Michaël Allimann</p>	
42 MICK	<p>Leitgeb Beccar Varela Nord GmbH (L.BV Architektur) Horburgstrasse 22 4057 Bâle</p> <p>Andreas Leitgeb, Ignacio Beccard Varela, Marc Serena, Paz Rubio, José Vicente Lopez, Gabriel Garcia</p>	
43 UN DEUX TROIS SOLEIL	<p>Atelier 25B Sàrl Chemin des Croisettes 26 1066 Epalinges</p> <p>Busto Francesco Donato</p>	
44 BELVEDERE	<p>TOPOTEK 1 Architektur GmbH Kanzleistrasse 118 8004 Zürich</p> <p>Dan Budik, Martin Rein-Cano, Oliver Kazimir, Eleftherios Papamichelakis, Luigi Gugliara</p>	<p>TOPOTEK 1 Landschaftsarchitekten GmbH Sophienstrasse 18 10178 Berlin (D)</p>
45 1, 2, 3 SOLEIL	<p>Rafaël Schneiter architecte Rue de la Madeleine 11 1800 Vevey</p> <p>Jacques Tran, Tiago Gomes</p>	
46 LE CRI DU PAPILLON	<p>Bonnard+Woeffray Avenue de France 24 1870 Monthey</p> <p>Lucas Darbellay, Arnaud Martin, Loris Boschetti, Maribel Buccelloni, Vincent Barindelli</p>	
47 24 DEGRES	<p>Grisones Architekten c/o Salvador Bru Hernández Zentralstrasse 153 8003 Zurich</p> <p>Salvador Bru Hernández, Eduardo García Soria</p>	
48 TRESSAGE	<p>MPH architectes Rue Saint-Martin 9 1003 Lausanne</p> <p>Olaf Hunger, Nicolas Monnerat, Franck Petitpierre, Deborah Zanolò, Francesca Igo-wa</p>	

49 KIT-KAT	<p>Atelier March SA Ch. Frank-Thomas 24 1208 Genève</p> <p>Juan Madrinan, François Dulon, Nicolas Moser, Sébastien Aeschlimann, Nicolas Piel, Arnaud Dorthe, Juliette Vautey, Yann Kislig, Nicolas Choquard, Elodie Bouin</p>		
50 OMNI	<p>Izabela Pavel Frutigenstrasse 24G 3600 Thun</p> <p>Matei Băcanu</p>		
51 TERROIR	<p>Groupe de travail Arni / Lergier Hönggerstrasse 80 8037 Zürich</p> <p>Dominik Arni, Manuel Lergier</p>		
52 HAÏKU	<p>Derendinger Jaillard Architectes SA Birmensdorferstr. 55 8004 Zürich</p> <p>Sophie Jaillard, Stephan Derendinger</p>	<p>Timbatec Holzbaugenieure AG Ausstellungsstr. 36 8005 Zürich</p> <p>Silvan Stierli</p>	<p>Schnetzer Puskas Ingenieure AG Zweierstrasse 100 8003 Zürich</p> <p>Stefan Bänziger</p>
54 BALLE AU CENTRE	<p>Transversal architectes Le Petit Chêne 11 1003 Lausanne</p> <p>Xavier Marlaire, Eléonore Ambroise</p>	<p>Les Carnets verts Sàrl Le Gigot 31 2414 Le Cerneux-Pequignot</p> <p>Martin Cornil</p>	
55 LES ETAPES	<p>Brönnimann & Gottreux architectes SA Rue des Tilleuls 2 1800 Vevey</p> <p>Pierre Gottreux, Pasqualino Tommasi, Fabio Semprini</p>		
56 CHAN-CHAN	<p>GAA Girona Architectes+Associés SA St-Pierre Canisius 1 1700 Fribourg</p> <p>Pablo Girona, Laurent Probst, Dominique Joliat, Raymond Magnin, Jean-Luc Grobety, Samuel Firuz, Aurélie Chollet</p>		
57 PEGASE	<p>Pauline Neyroud Dellacherie architecte Av. Calas 14 1206 Genève</p> <p>Pauline Neyroud Dellacherie</p>		
58 COUR FORREST	<p>SIMON RUEY Ch. des Plantaz 10 1260 Nyon</p> <p>Tiago Torre, Mariana Gilsanz</p>		
59 ABC	<p>Matteo Rossetti Via Giambologna 29 20136 Milano (I)</p> <p>Matteo Rossetti</p>		
60 VINERONS	<p>Atelier Confetti Sàrl 6 Cour Saint-Eloi 75012 Paris (F)</p> <p>Aritz Almenar, Juan José Baena, Marta Gomez, Joanna Ewa Jedrus</p>		

61 SCOLOPENDRE ET SCARABEES	<p>Associati Sàrl Rue Saint-Victor 24 1227 Carouge</p> <p>Christophe Alhanko, Loris Guillard, Mikaël Sachs, Adrien Grometto, Gimmi Giacuzzi</p>	<p>Adrien Grometto Architecte Rue Baudit 6 1201 Genève</p>
62 LE COQ SPORTIF	<p>Patrick Roost Planung Architektur GmbH Wasserwerksgasse 5 3011 Berne</p> <p>Aneta Aeschbacher, Patrick Roost</p>	
64 LE BOIS DE CHAMPAGNE	<p>Enrique Cebrián Delgado Calle Major n°11-1°-1ª 43003 Tarragona (E)</p> <p>Enrique Cebrián Delgado</p>	
65 CIMES	<p>STUDIO LAUSANNE ARCHITECTURE SA Rue de la Tour 16 1004 Lausanne</p> <p>Vittorio Fragasso, Tiphaine Monier, Mathieu Jaumain, Céline Buillard</p>	
66 NAFEEA	<p>ARLAB Rue du Centre 14 1800 Vevey</p> <p>Marianne Ghorayeb, Diana Fueyo, Romain D'Incau</p>	
67 FRUTTETO	<p>Jean-Loup Clément Architecte Rue du Stand 82 2502 Bienne</p> <p>Jean-Loup Clément, Kevin Fuchs</p>	
68 PINOCCHIO	<p>GDAP architectes Sàrl Ch. de la Gravière 4 1227 Genève</p> <p>David Gaston Robles, Gonzalo Martinez Márquez, José Luis Tejedor, Andrés Subira</p>	
69 ENOS	<p>Thomas Rotzler, Architecte EPFL SIA Av. de Cour 60 1007 Lausanne</p> <p>Thomas Rotzler</p>	
70 TANGENTE	<p>Kubota & Bachmann Architects LCC Josefstrasse 192 8005 Zürich</p> <p>Toshihiro Kubota, Francisco Martinez, Yves Bachmann</p>	
71 COMPANIA	<p>AHA ! – A. Hugonnet Architecture Av. de Montchoisi 39 1006 Lausanne</p> <p>Drita Aliu</p>	
72 LES DALTONS	<p>Atelier d'architecture BRUNNER & CARRARD SA SIA Rue d'Orbe 3 1400 Yverdon-les-Bains</p> <p>Simon Clément, Lucien Petitpierre, Luc Staudenmann, Noah Levionnois, Frédéric Pires</p>	
73 VOLUBILIS	<p>Atelier isaa Sàrl Rue Michel-Roset 1 1201 Genève</p> <p>Antoine Paumier, Rémy Cottin</p>	<p>TEMPLE Sàrl 20 Passage, Saint-Sébastien 75011 Paris (F)</p> <p>Jean-François Thierry, Thomas Weber, Tristan Bazot, Emeline Blanc</p>

74 JEU DE PLACES	<p>Martin Migeon 06 rue Taclet 75020 Paris (F)</p> <p>Raphaël Hucliez, Darius Chambrin, Edouard Beaumet</p>		
75 ROCHE BOIS VIGNES	<p>BRUMAIRE 4 rue de la République 69001 Lyon (F)</p> <p>Marie Ludmann</p>	<p>Landscape Rue Saint Joseph 8 1080 Bruxelles</p> <p>Hélène Mariage</p>	<p>INGENI AG Technoparkstr. 1 8005 Zürich</p> <p>Francesco Snozzi</p>
76 HORIZON	<p>Paulo Neves Architecture 3 rue Caplat 75018 Paris (F)</p> <p>Etienne Gobin, Amélie Grand</p>		
77 AU GRE DES RENCONTRES	<p>Les ateliers permanents 7 rue du Docteur Paquelin 75020 Paris (F)</p> <p>Enzo Fruytier, Chloé Morin</p>	<p>Match 18 rue Alphonse Penaud 75020 Paris (F)</p> <p>Marie Dellès, Charles Derilleux-Bès, Sacha Lenzini</p>	
78 DE MON VILLAGE, JE VOIS	<p>Atelier Presle architectes 117 boulevard de Scarpone 54000 Nancy (F)</p> <p>Ghizlaine Mrani, Fabien Delepee, Valentin Rozet, Clement Raimbault, Mathilde Marche</p>		

8. CRITIQUE DES PROJETS PRIMES

1^{er} rang – 1^{er} prix

25 KING KONG

Architecte: Fesselet Krampulz architectes SIA

Adresse : Av. Reller 14 - 1800 Vevey

Collaborateur-trice(s) : Laurent Fesselet, Benjamin Krampulz, Elodie Rapaz, Rocio Dominguez, Nolane Mermod

Le projet propose une implantation concentrée dans la partie Ouest dégageant ainsi la partie Est pour l'emplacement des équipements sportifs scolaires et d'un parc arborisé. Il constitue ainsi un univers à part, à l'image d'un domaine agricole implanté au cœur de ses terres ou un campus séparé du village. Le plan de masse est formé par quatre volumes disposés autour du préau. La géométrie orthogonale prise comme règle d'agencement crée des espaces bien définis, attenants à des portiques. Elle crée également des échappées sur l'environnement paysager. Bien qu'un peu autoritaire, l'implantation souligne la lecture en strates du site formé d'un plateau et d'un coteau viticole. Le volume buvette couvert à vélos/arrêt de bus est bien proportionné dans la composition, toutefois il paraît trop imposant pour s'intégrer et déroger à la zone inconstructible.

La séparation entre aménagements sportifs scolaires à l'Est et associatifs au Sud est claire et efficace. La buvette regarde intelligemment les terrains de football.

A ce stade du concours, le jury remarque que le traitement et la définition du parc restent très sommaires. Les chemins d'accès conduisent tous vers le préau mais leur attache au village et à l'extérieur du site manquent de précision. Les six arbres devant le préau sont hors échelle et ne sont pas en rapport avec l'alignement de noyers.

Le projet respecte le schéma d'accessibilité au site donné par le cahier des charges. Il présente une cohérence globale dans l'emplacement des différents dispositifs (couvert à vélos, arrêts de bus, dépose-minute) qui sont directement liés aux programmes. On dénote toutefois que le tronçon fermé à la circulation du chemin de la Vidéride reste vague et peu traité en termes de dispositif de modération du trafic et de traitement de sol.

Le découpage programmatique en 4 bâtiments est efficace. Le positionnement et les orientations des programmes également. On trouve l'école à l'Ouest, l'entrée ouverte sur le préau et le village. L'UAPE lui fait face et est plus en lien avec le parc public. Enfin, la salle de sport est orientée au Nord et abrite l'hébergement pour athlètes. Le parking en sous-sol relie fonctionnellement ces trois volumes.

Le jury souligne la qualité des espaces intérieurs générés, tant pour l'école que l'UAPE. Les plans sont simples, fonctionnels et flexibles. Les noyaux sanitaires et de circulation libèrent de généreux espaces de dégagement, appropriables par les utilisateurs. Ceux-ci bénéficient également d'apport de lumière naturelle.

La salle de sport présente une orientation optimale au Nord. Le plan présente des espaces de dégagement compacts et permet une séparation entre les flux utilisateurs, spectateurs et hébergement des athlètes. Toutefois, les locaux de rangement suivent le contour de la route et ne présentent pas la profondeur nécessaire.

Le projet KING KONG fait le choix d'un parking souterrain comprenant la quasi-totalité des places demandées. Ce parti pose la question de la place de la voiture dans un tel projet et dans les préoccupations contemporaines du développement durable et économique. Cependant, il assume sa proposition et positionne ce parking intelligemment, connecté aux trois volumes émergents. La conséquence est dommageable pour le préau dont le traitement végétalisé se voit limité.

L'ensemble des bâtiments est traité de manière uniforme. La construction en bois s'exprime clairement. Les façades présentent un langage « classique » : une structure, un socle, un couronnement. Les fenêtres s'insèrent dans une trame serrée et présente un contrecœur de manière systématique. Le choix d'utiliser du bois brûlé en façade procure aux bâtiments une belle noblesse qui contraste agréablement avec le paysage alentour. La dimension des fenêtres s'adaptent en fonction des différents programmes.

Le jury reconnaît à ce projet beaucoup de qualité qui transparaît dans chaque bâtiment. L'intelligence des plans démontre une position et maîtrise des auteurs sur le sujet. Il répond de façon convaincante aux problématiques posées et présente un potentiel de développement positif en synergie entre les activités scolaires, sportives ou animations villageoises.

KING KONG

CONCOURS CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF - CHAMPAGNE



LECTURE DU SITE

Le site de la commune de Champagne est un terrain plat, d'une superficie de 1,5 hectare, situé à l'ouest du village. Il est bordé par des champs à l'ouest et au sud, et par des habitations à l'est. Le terrain est actuellement en friche, avec quelques arbres et des constructions existantes.

REPERES

Le terrain est situé à l'ouest du village de Champagne. Il est bordé par des champs à l'ouest et au sud, et par des habitations à l'est. Le terrain est actuellement en friche, avec quelques arbres et des constructions existantes.

LE PLAN ET LES AMENAGEMENTS EXISTANTS

Le plan de la commune de Champagne est un terrain plat, d'une superficie de 1,5 hectare, situé à l'ouest du village. Il est bordé par des champs à l'ouest et au sud, et par des habitations à l'est. Le terrain est actuellement en friche, avec quelques arbres et des constructions existantes.

Le terrain est situé à l'ouest du village de Champagne. Il est bordé par des champs à l'ouest et au sud, et par des habitations à l'est. Le terrain est actuellement en friche, avec quelques arbres et des constructions existantes.



LE PLAN DU SITE LE CENTRE SCOLAIRE AU PAYSAN



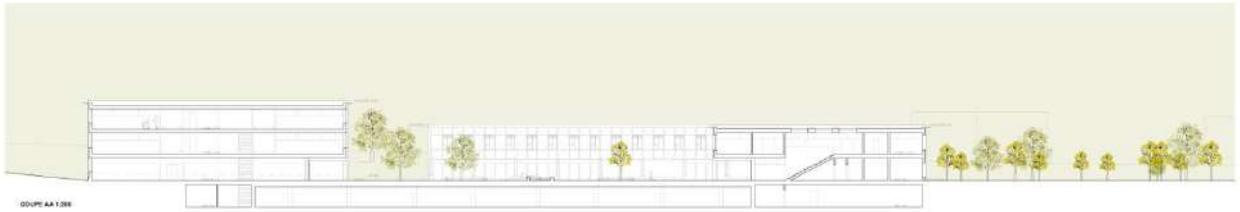
SITUATION 1:500





KUNG KONG

CONCOURS CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF - CHAMPAGNE



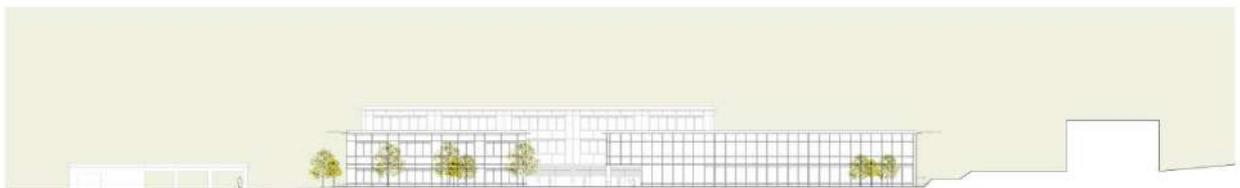
COUPE AA 1/200



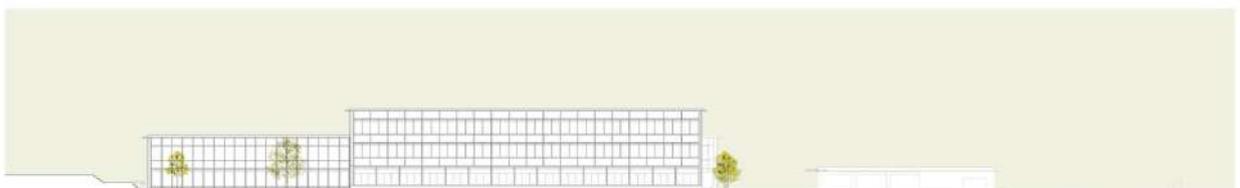
FACADES SUD 1/200



COUPE BB 1/200



FACADES EST 1/200



FACADES OUEST 1/200



PROGRAMME

Le projet de réhabilitation du Centre scolaire et sportif de Champagne, a été initié par le conseil municipal de Champagne, qui souhaite améliorer les conditions de vie des habitants et favoriser le développement scolaire et sportif de la commune. Le projet consiste à réhabiliter et compléter le bâtiment existant de 1970, ainsi qu'à construire un nouveau bâtiment de 1500 m² pour accueillir les activités sportives et culturelles. Le projet est financé par le conseil municipal de Champagne, le conseil départemental de la Haute-Marne et le conseil régional de Champagne-Ardenne.

CONCEPTION

Le projet a été conçu par l'architecte Kung Kong, qui a travaillé en collaboration avec le conseil municipal de Champagne. Le projet a été financé par le conseil municipal de Champagne, le conseil départemental de la Haute-Marne et le conseil régional de Champagne-Ardenne. Le projet est financé par le conseil municipal de Champagne, le conseil départemental de la Haute-Marne et le conseil régional de Champagne-Ardenne.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a été pris en compte dès le début du projet. Le bâtiment existant a été réhabilité avec des matériaux écologiques et des équipements économes en énergie. Le nouveau bâtiment a été conçu avec des matériaux écologiques et des équipements économes en énergie. Le projet est financé par le conseil municipal de Champagne, le conseil départemental de la Haute-Marne et le conseil régional de Champagne-Ardenne.



2^{ème} rang – 2^{ème} prix

12 LE HAMEAU

Architecte: TRIBU architecture SA

Adresse : Rue Saint-Martin 7 – 1003 Lausanne

Collaborateur-trice(s) : Gaël Cochand, Laurent Guidetti, Mathieu Hofer, Nikita Giaccari

Comme l'exprime sa devise, ce projet propose de créer un hameau à l'Ouest du site et détaché du village. Quatre volumes de taille différente sont disposés de manière proche et selon la géométrie de la parcelle. Des espaces resserrés sont définis et un préau trapézoïdal résulte de cet agencement.

Le parti pris est clair. Le caractère ramassé, dense du plan de masse propose une expérience marquée entre le cœur du hameau et le paysage. L'organisation des bâtiments rappelle le tissu villageois. Elle crée des liens forts entre eux, des tensions capables de tenir l'espace. Se dessinent alors des cadrages sur le paysage.

La buvette participe à cette composition mais d'une manière un peu pus détachée. Elle s'inscrit dans la continuité du mur du chemin de la Vidéride.

La compacité du plan de masse met à disposition à l'Est des surfaces libres. Elles sont occupées par les terrains de sport scolaire, de tennis et un petit parc aménagé (pétanque, jeux) proche du village.

Le projet dispose les places de stationnement intégralement en surface, à l'Ouest comme esquissé dans le cahier des charges. Malheureusement, il ne respecte pas la topographie du lieu et s'appuie sur un mur de soutènement. Ceci compromet un traitement transitoire entre le verger et le bâti qui aurait pu avoir la forme – le jury la relevé dans d'autres projets – d'un parking plantés.

La buvette en longueur est particulièrement bien adaptée, dos à la rue mais face aux terrains de sport. Elle occupe intelligemment la limite de la parcelle.

Le projet reprend le principe d'accessibilité énoncé dans le cahier des charges. Le chemin de la Vidéride est marqué par deux traitements de surface, un vis-à-vis du parc et l'autre vis-à-vis du préau. Bien que définis de manière peu précise, ils constituent un moyen de modérer et couper la traversée du tronçon aux voitures. Les places de stationnement vélos sont distribuées en cinq zones dans le site. La pertinence de ce choix n'est pas certaine. En effet, la quasi-totalité des usagers en vélo seront des écoliers. L'emplacement des arrêts de bus n'est pas identifié mais le projet prend en compte la problématique de la circulation en double-sens. Il propose que les porches des bâtiments fassent office d'abris bus.

Le schéma du plan de l'école repose sur une couronne de classes autour d'un noyau formé par un escalier et un vide généreux. A chaque niveau, les espaces de dégagement possèdent des échappées sur l'extérieur. Bien que le fonctionnement soit clair, les plans présentent quelques points faibles. Ainsi, l'escalier de l'école est manifestement trop raide et débouche sur des espaces de dégagement larges mais qui présentent un potentiel d'appropriation plus limité. Les salles de classes fermées par des cloisons amovibles interrogent quant à leur réelle utilisation.

La salle de sport présente une orientation Est/Ouest qui peut poser quelques inconvénients lors de la pratique de certains sports. Le jury comprend l'intention d'avoir une vision traversant entre le vestibule et le paysage mais remarque que cette vision aboutit sur le parking. Elle est aussi bouchée par le stationnement vélos. La localisation des wc spectateurs au même niveau que les vestiaires n'est pas adaptée. Le mélange entre aménagements sportifs scolaires et associatifs (courts de tennis) à l'Est de la parcelle pose des problèmes en termes d'exploitation et de synergie avec la buvette.

La structure est constituée de dalles mixtes bois-béton. La façade est prévue en panneaux de bois massif donne un bel aspect. Un bois extérieur clair accompagne une trame régulière. Un avant-toit prononcé marque la hauteur du bâtiment tout en protégeant sa façade. Les grandes ouvertures jusqu'au sol permettent un apport quantitatif de lumière et mettent en relation les écoliers du dehors et du dedans.

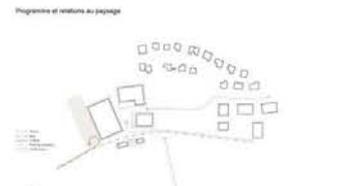
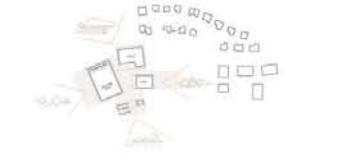
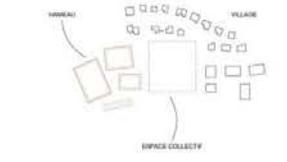
Le projet LE HAMEAU a un propos clair et de qualité. Il soulève néanmoins la question de l'intérêt de disposer d'une proximité forte entre les bâtiments dans un site ouvert sur un grand paysage.



concours centre scolaire et sportif - Champagne
LE HAMEAL

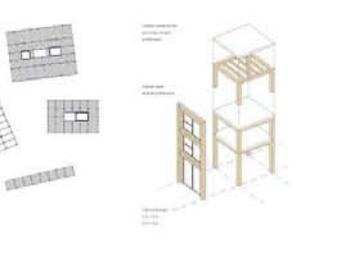
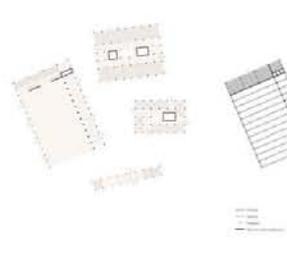
Le centre sportif et scolaire est un complexe qui profite au village de Champagne, mais aussi aux communes avoisinantes. Son service s'étend ainsi au centre village et à l'école de la région. La proposition de Le Hameal offre son appartenance au village tout en constituant une identité singulière. Sa position à l'ouest du site veut définir l'entrée de village tout en conservant un maximum des vues des habitations voisines. Le site sera librement partagé de l'édifice public et d'un parc sportif boisé.

Le hameau se compose de 4 bâtiments agencés autour de la cour d'école. Les volumes respectent les différentes orientations du site. L'usage se tourne sur la végétation et le grand bois, le site de golf dialogue avec le village et le paysage avoisinant, la bretelle relie les bords de golf et les bords de la forêt. L'USPE tient le jour et dialogue avec le village.



Dans l'acte et l'USPE, les classes sont répétitives autour d'un vide central qui accueille la circulation principale et permet une ventilation naturelle. Les escaliers définissent des espaces de vie qui cadrent des vues sur les différents étages. La salle de gym bénéficie d'un grand espace qui donne sur le toit et permet de multiples usages lors des manifestations. La qualité plastique et la composition volumétrique du hameau. La structure offre son impact visuel, relie le paysage et le toit en bois.

Les différents typologies s'attachent dans des formes structurales répétitives. Elles permettent le choix en place d'un système constructif en bois qui répond aux exigences environnementales et économiques du projet. L'orientation du hameau dialogue avec le village par ses avant-toits crénelés et l'utilisation de bois en façade, tout en restant contemporain. Les façades planes sont équilibrées par des volumes plus riches.



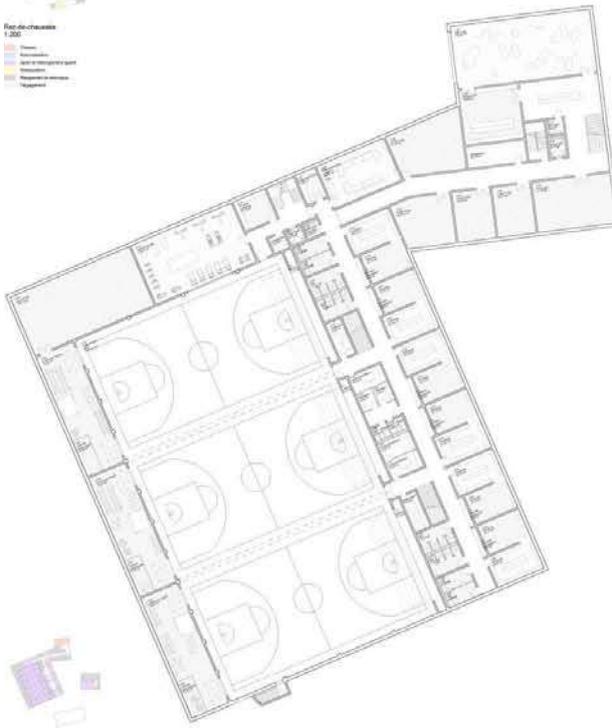
Echelle de typologie 1/500

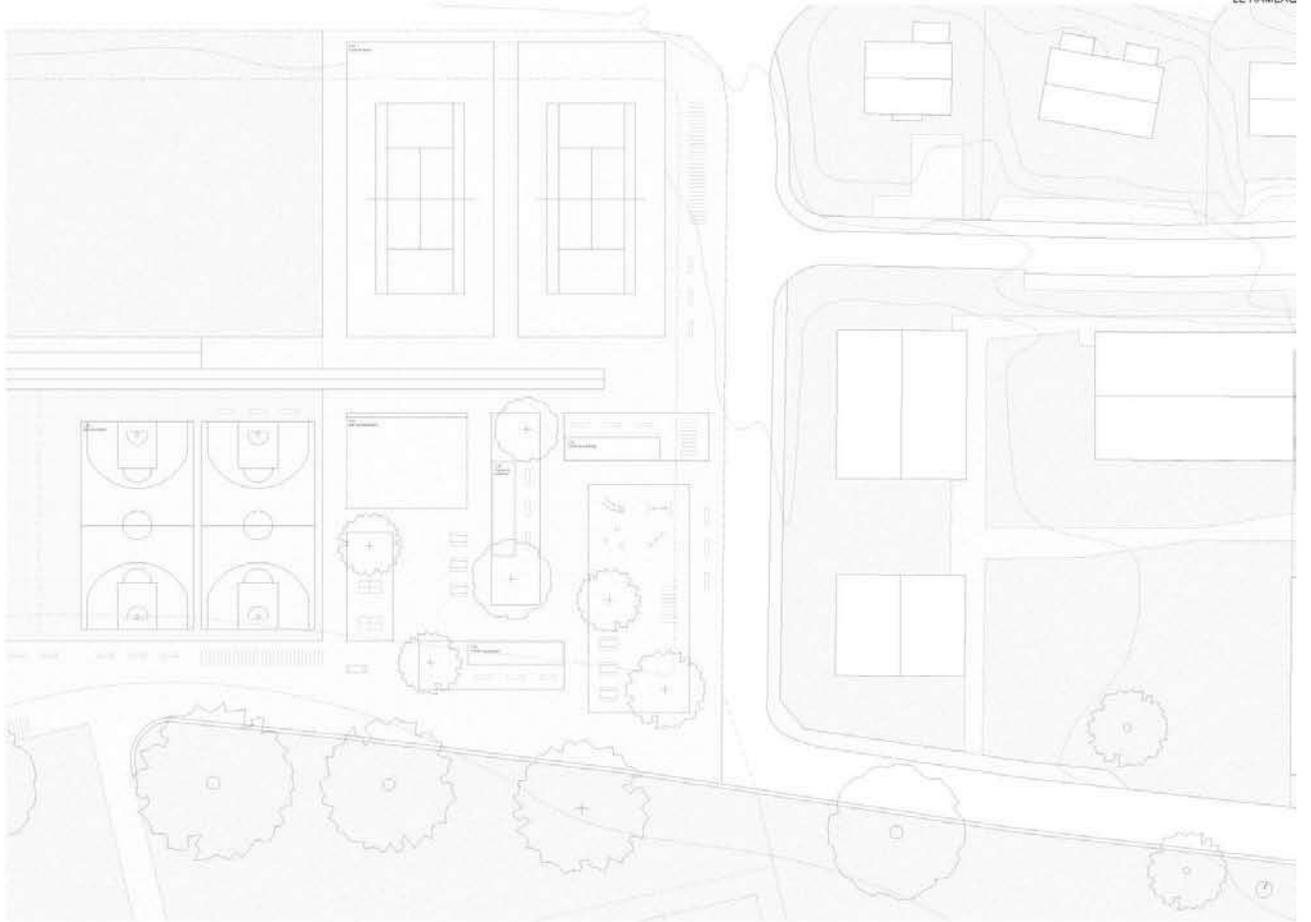
Structure porteuse 1/500

Architecture de principe constructif



Plan Masse 1/500





Plan de situation
1:200



3^{ème} rang – 3^{ème} prix

04 SPLINE ET IDEAL

Architecte: Atelier Pietrini sàrl

Adresse : Rue de Monruz 34 – 2000 Neuchâtel

Collaborateur-trice(s) : Guido Pietrini, Etienne Dubois, Adrien Simon, Mathieu Stoppa

Ingénieur : dnm ingénieur-conseil Sàrl

Adresse : Franquemont 8a - 2350 Saignelégier

Le projet SPLINE ET IDEAL se démarque d'emblée par la sobriété de son implantation. Elle fait référence aux qualités paysagères du site proche et lointain. Les trois volumes s'inscrivent le long d'un « fil conducteur » végétal que les auteurs ont identifié du cordon boisé le long de l'Arnon au village en passant par les vergers et le coteau viticole. Les trois volumes forment une suite croissante en taille et pivotent les uns par rapport aux autres. Ceci permet de rattacher le projet au bâti existant tout en s'ouvrant vers le Sud. Cette progression suit le mur et le chemin de la Vidéride qui s'en trouve valorisé, telle une rue-place.

Cette suite de trois volumes dialogue avec le paysage et ne cherche pas de rapport direct entre eux. Le chemin de la Vidéride est un espace large, étiré, qui fait office de préau. Il cherche à relier les différents programmes sans proposer de centralité. Le chemin de la Vidéride devient une sorte de mail. Ses contours, sa matérialisation et son fonctionnement (modalités d'accès...) sont en revanche peu précis mis à part quelques arbres plantés çà et là. La disposition des volumes définit un « avant » mais aussi un « arrière » où sont disposées l'aire tout temps et une place de jeux. Là aussi, ces espaces restent indéfinis. Le parking en surface à l'Ouest se superpose avec la topographie et esquisse une transition végétalisée avec le verger. Enfin, la définition de cette rue-place pose un défi en termes de sécurité face au mélange écoliers et véhicules même si l'accès est contrôlé.

L'accessibilité aux bâtiments se fait par la large zone piétonne. Cette dernière va chercher les entrées jusqu'au pied des bâtiments. Les arrêts de bus sont disposés contre le mur du chemin de la Vidéride ce qui pose un problème de descente des passagers. On note aussi l'éloignement de l'abri bus et sa taille réduite, pas adaptée au nombre d'écoliers attendu.

La recherche du lien avec le paysage en plan masse se retrouve dans l'aménagement intérieur. A chaque niveau, de longues terrasses sont disposées au Sud. Ces sortes de belvédères font office de préaux couverts, de protections solaires et subsidiairement de voies de fuite. Si le jury comprend la cohérence dans le concept, des questions se posent quant à leur concrétisation. Un risque d'occupation en dehors des heures scolaires et hors contrôle est probable. De plus, ces terrasses sont adossées à des classes et posent un problème de cohabitation.

La transition entre ces terrasses et le noyau distributif se fait de manière peu convaincante par un large couloir ou directement par les salles.

Le principe de plan pour l'école et l'UAPE est identique. C'est une typologie à noyau sanitaire et distributif autour d'une couronne de classes. Malheureusement, les espaces de dégagement sont étriés et n'ont pas de vue vers l'extérieur sauf au rez-de-chaussée. Enfin, l'aula au sous-sol ne dispose que d'une cour anglaise pour l'éclairage et aération.

La salle de sport est orientée de manière à convenir au sport scolaire et au sport associatif. Par contre, elle abrite les vestiaires à destination du football qui dès lors se trouvent éloignés des terrains.

La structure est constituée de dalles mixtes bois-béton. Le choix d'un revêtement de façade de type plaques ondulées fibrées de teinte verte se veut un reflet du paysage mais se démarque un peu brutalement de l'environnement villageois.

Le jury apprécie l'implantation efficace, le dialogue avec le paysage et l'interprétation du chemin de la Vidéride que propose le projet SPINE ET IDEAL. Le jury regrette que ces qualités se perdent quand il s'agit de définir plus précisément les aménagements extérieurs et le fonctionnement des plans.



EN DIRECTION DU VILLAGE LA RUE PRINCIPALE



PARCE SPORT ET NATURE, LA HALLE D'ACCUEIL AVEC L'HYPERCENTRE

concours centre scolaire et sportif - Champagne
SPLINE ET IDEAL

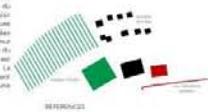


Un projet qui se situe en pleine continuité de la rue de la Vallée, au nord du site, en direction de la rue principale du village. Le projet renforce et développe ce lien entre le centre scolaire et sportif, d'une part, et le quartier d'habitation, d'autre part, en créant un véritable lien de proximité et de solidarité.

OUVERTURE ALPHABETIQUE



ROTATION ET PROGRESSION



REPERES



VILLAGE VERT

Les trois volumes forment une suite : l'hypercentre, le centre scolaire et sportif, et le quartier d'habitation. Ils sont conçus comme une seule et même entité, en intégrant les constructions existantes (écoles, clubs, etc.) et en créant de nouvelles unités de logement. Cette suite conduit à un projet fonctionnel et cohérent, qui s'intègre parfaitement au tissu urbain existant et contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Suivant une direction donnée, c'est-à-dire vers le sud, le projet se développe le long de la rue de la Vallée, en direction du quartier d'habitation. Cette orientation permet de profiter pleinement de la lumière naturelle et de créer un lien de proximité avec le quartier existant.

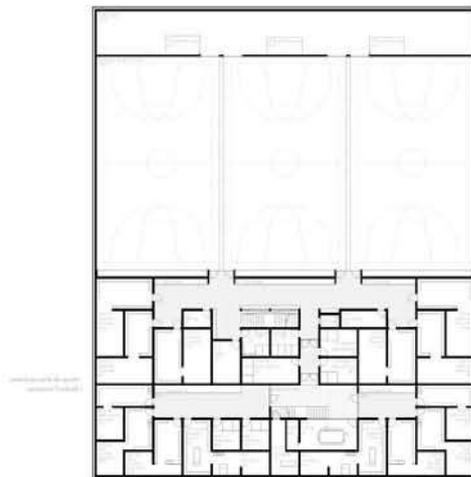
Si la situation de volumes permet de renforcer le lien du quartier de la Vallée, elle favorise également la mixité sociale et favorise la création d'un véritable quartier d'habitation moderne et innovant, qui s'intègre parfaitement au tissu urbain existant et contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

SITUATION 1/200

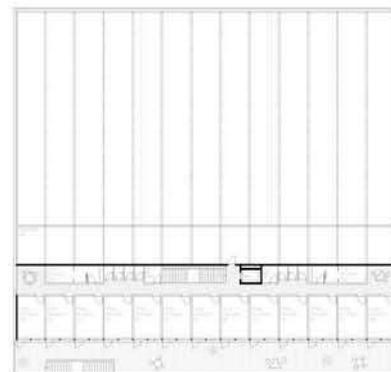




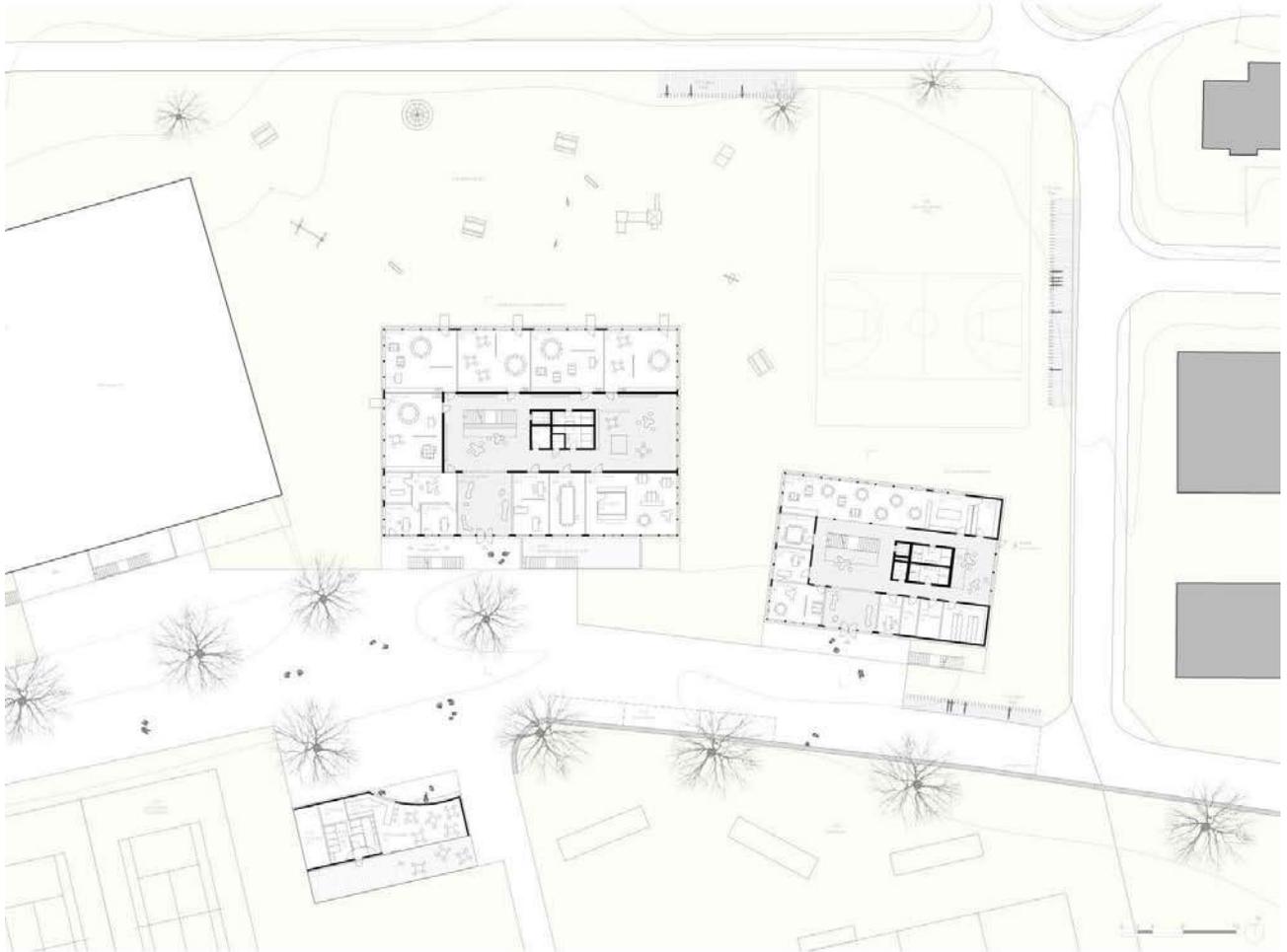
RECONSTRUCTION, CUVET 1:200



BATIMENT DES SPORTS, SCALA 1:100



BATIMENT DES SPORTS, SCALA 1:100



MAJ 06 CHAUSSEE, 1/100



ECOLE TOUR 1/200



ECOLE 1/100



ECOLE 1/100

Les halls d'entrée présents dans les trois écoles ont pour vocation de servir de lieu de passage, ils sont conçus comme des espaces généraux d'accueil où il est possible d'offrir des échanges et d'être le centre de la vie de l'école. Ils sont dotés d'un mobilier spécifique (benches, tables, bibliothèques etc.), un point d'information et communication.

L'intégration du programme sportif avec l'habitat se concrétise dans un seul bâtiment, orienté vers le terrain de football sur une grande parcelle sportive, récréative et inséparable, et permettant de mutualiser les locaux pour polyvalence récréative, sportive et scolaire. Ici, le terrain de football est au sud du chemin de la Villanderie et est entouré.



LIGNE 1/100

4^{ème} rang – 4^{ème} prix

63 ALL INCLUSIVE

Architecte: KWSA SA

Adresse : Rue Charles Schäublin 3 – CP 161 - 2735 Malleray

Collaborateur-trice(s) : MM. Kaiser, Wittwer, Schnegg, Cordier et Voirol

Le projet ALL INCLUSIVE ambitionne de réunir tout sous le même toit afin de conserver une surface non bâtie importante. Ce postulat se veut économe, compact et radical. Ce volume de trois niveaux est posé sur le site de manière à rayonner et se mettre à distance du village. La surface au sol est dévolue à l'Ouest au parking et à l'Est à un parc dans lequel sont disposés le préau, les aménagements sportifs scolaires et la place de jeux.

Ce projet affirme qu'il peut fonctionner en vase clos, qu'il peut créer un monde intérieur autonome. L'ampleur du bâtiment dégage une impression de monumentalité et un aspect institutionnel qui interroge. Ceux-ci sont-ils adaptés à un lieu tel que Champagne ?

La force de ce projet est de proposer un bâtiment et un parc. Les aménagements sportifs scolaires et associatifs sont bien séparés et le parc clairement identifiable. Il définit des cheminements organiques, fluides qui mènent à l'entrée principale du bâtiment. Une volonté de créer une topographie propre est esquissée mais reste un peu vague. La pertinence d'un préau inclus dans ce parc est mise en doute par le jury.

L'accès au bâtiment se fait par les cheminements dans le parc qui viennent se connecter aux débouchés des rues en frange du site. Le chemin de la Vidéride est traité comme l'un de ces cheminements du parc mais dont la matérialité n'est pas définie. Le parking en surface – pourquoi ne pas l'avoir situé sous le bâtiment, en cohérence avec le parti pris? – fait fi de la topographie et ne dispose pas de place de rebroussement.

Le plan répond à toutes les données programmatiques du cahier des charges. La concentration dans un seul bâtiment permet une mutualisation de locaux. Du sous-sol au niveau 1, le plan s'organise en L autour de la salle de sport. Cela génère une typologie à longs couloirs que nous ne retrouvons pas au niveau 2. Cet étage est dévolu aux classes d'école. Deux grands patios amènent de la lumière au centre. Le jury déplore le positionnement des classes au dernier niveau et qui obligent les élèves à monter deux étages et n'est pas en lien direct avec le préau et le sol. De plus, l'administration se trouve 2 niveaux plus bas. La salle de sport différencie les flux usagers et spectateurs et propose une bonne orientation.

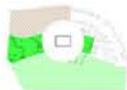
La structure du bâtiment est conçue en béton. Les étages sont soulignés par une façade entièrement vitrée et par des coursives sur les quatre côtés. Le jury s'accorde à trouver dans cette architecture un côté institutionnel, de haut standing qui le laisse perplexe. Est-il adapté à l'image qu'on attend d'un centre scolaire de village.

Le projet ALL INCLUSIVE relève le défi du tout en un qui implique une organisation habile et mécanique. Cette précision se trouve avec quelques défauts dans les plans mais est absente dans les aménagements extérieurs qui restent vagues et indéfinis.



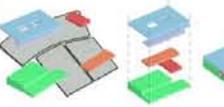
REMERCIEMENTS

Le jury du concours remercie tout particulièrement le groupe de travail de l'architecte pour sa confiance et son accueil au sein de l'agence. Il remercie également les membres du jury pour leur présence et leur contribution à la réussite de ce concours. Enfin, il adresse ses vives remerciements à tous les participants pour leur engagement et leur créativité. Le jury se réunit à nouveau le 10 septembre 2024 à 14h30 à l'agence pour discuter des projets et des questions relatives au concours. Les membres du jury ont pu discuter des projets et des questions relatives au concours. Les membres du jury ont pu discuter des projets et des questions relatives au concours.



CONCEPTS

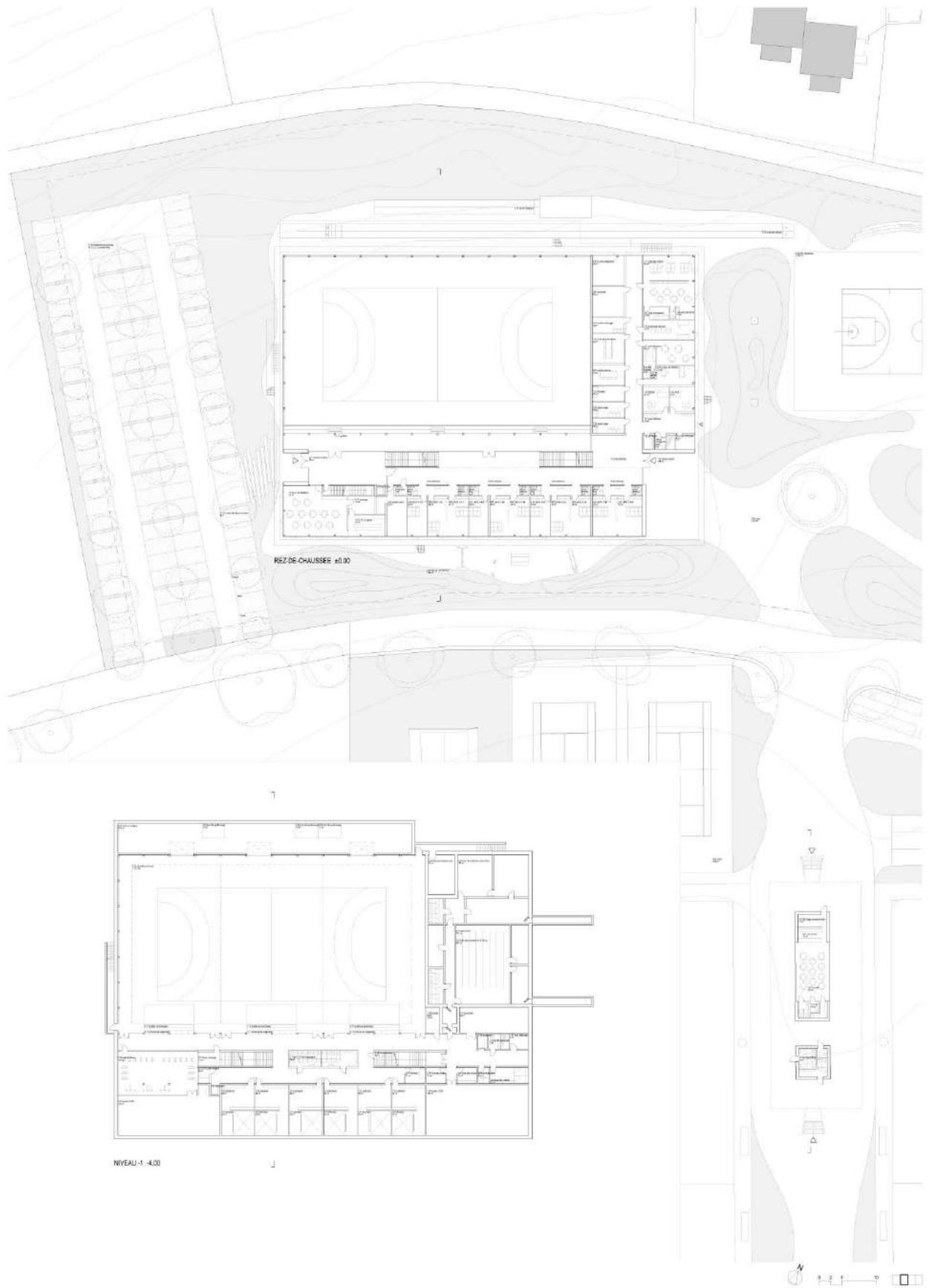
Le projet est un centre scolaire et sportif qui vise à offrir un cadre de vie éducatif et sportif de qualité. Le projet est un centre scolaire et sportif qui vise à offrir un cadre de vie éducatif et sportif de qualité. Le projet est un centre scolaire et sportif qui vise à offrir un cadre de vie éducatif et sportif de qualité. Le projet est un centre scolaire et sportif qui vise à offrir un cadre de vie éducatif et sportif de qualité.



REMERCIEMENTS

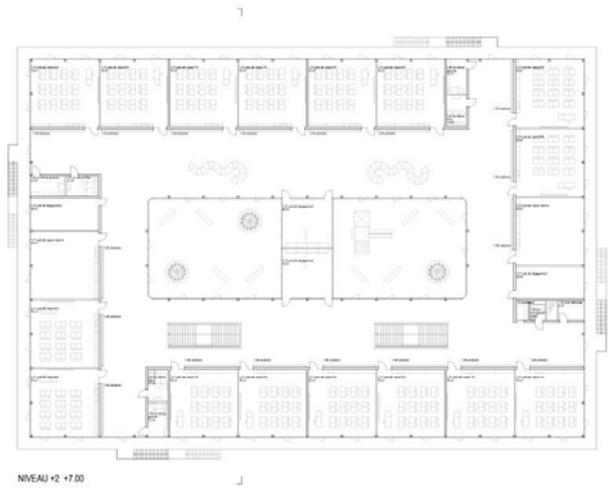
Le jury du concours remercie tout particulièrement le groupe de travail de l'architecte pour sa confiance et son accueil au sein de l'agence. Il remercie également les membres du jury pour leur présence et leur contribution à la réussite de ce concours. Enfin, il adresse ses vives remerciements à tous les participants pour leur engagement et leur créativité. Le jury se réunit à nouveau le 10 septembre 2024 à 14h30 à l'agence pour discuter des projets et des questions relatives au concours. Les membres du jury ont pu discuter des projets et des questions relatives au concours.







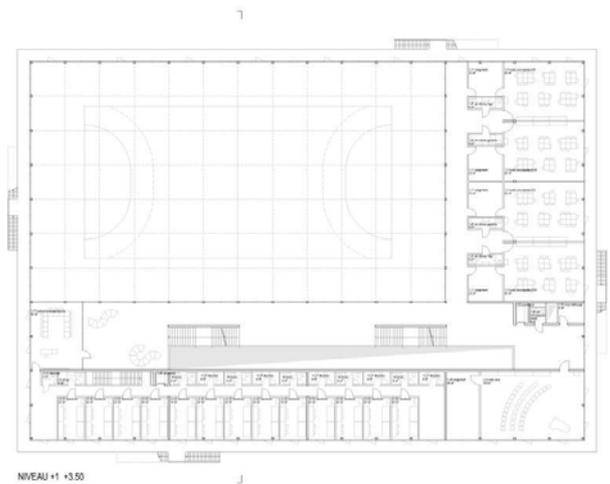
REZ-DE-CHAUSSEE ±0.00



NIVEAU +2 +7.00

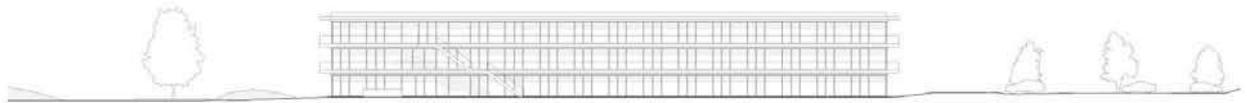


NIVEAU -1 -3.00



NIVEAU +1 +3.50





FACADE NORD



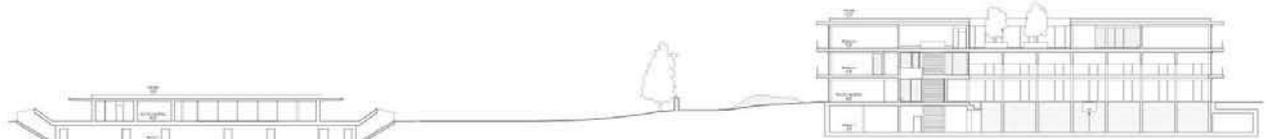
FACADE SUD



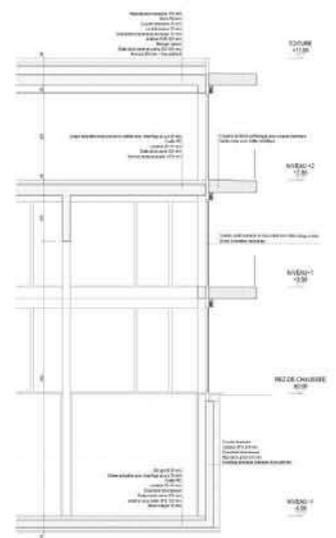
FACADE EST



FACADE OUEST



COUPE



COUPE 1/50



5^{ème} rang – 5^{ème} prix

53 A LA CHOTTE

Architecte: Morger Partner Architekten AG

Adresse : Spitalstrasse 8 - 4056 Basel

Collaborateur-trice(s) : Meinrad Morger, Martin Klein, Henning König, Matthias Welp, Marine Cornaz, Luis Kablitz

Paysagiste: Architektur und Landschaft GmbH

Adresse: Hünigerstrasse 8 - 4056 Basel

Collaborateur-trice(s): Antje Gamert

Ingénieur: wh-p Ingénieure AG

Adresse: Malzgasse 20 - 4052 Basel

Collaborateur-trice(s) : Martin Stumpf

A LA CHOTTE fait partie de la famille des projets de quatre bâtiments disposés autour d'un préau. Il s'implante à l'Ouest du site laissant juste la place pour un parking en surface. Il crée un pôle qui trouve son identité par l'échelle différenciée de ses bâtiments. Les portiques des bâtiments s'ouvrent sur le préau lequel s'engage sur le chemin de la Vidéride. Une impression de forum public ou de grand parvis se dégage de la composition. L'implantation des bâtiments en éventail suit la géométrie de la parcelle. La buvette au Sud se met près de la limite du chemin et clôt le préau. Chaque bâtiment possède un type de toiture qui lui est propre : à pan ou à shed. Cela démarque une volonté de qualifier chaque programme et rattacher le projet au caractère rural du lieu. Tant dans l'implantation et la formalisation, ce projet propose une approche quelque peu pittoresque mais qui se veut néanmoins contemporaine.

Les aménagements extérieurs sont surtout développés le long du chemin de la Vidéride et de sa continuité dans le préau. Le traitement minéral est privilégié (asphalte teinté). Le jury note une arborisation fournie et réfléchie, notamment sur le parking extérieur sur lequel des plantations de fruitiers évoquent le verger voisin.

Les installations sportives scolaires et associatives sont clairement séparées au Nord et au Sud et sont disposées intelligemment sans créer de zones vides ou perdues.

L'accessibilité aux bâtiments se fait essentiellement par l'axe de la Vidéride qui accompagne le mur et conduit vers l'espace public de la cour. Les différents types de mobilité sont pris en compte et bien gérés. Les avant-toits font office d'abris bus.

Une grande attention a été portée aux programmes afin de donner une réponse singulière à chaque fonction. Cette démarche multiplie les effets et se perd trop dans les détails

Avec son approche « rurale », le projet propose des bâtiments en bois avec une expression architecturale différenciée pour chaque programme. Les toitures attestent une volonté de trouver la juste réponse pour chaque fonction. Le jury hésite entre une réinterprétation de la ferme mais qui ne se retrouve pas dans la simplicité des plans et un plaquage d'un décor rural qui ne fait que mimer un environnement agricole qui tend à disparaître à Champagne.

A LA CHOTTE est un projet qui s'est évertué à trouver des réponses à l'ensemble des enjeux du concours. Il en ressort un projet attentionné, de qualité qui a le courage de la réinterprétation. La juxtaposition des volumes est harmonieuse et les espaces extérieurs équilibrés mais à vouloir traiter trop de paramètres, le projet s'est un peu perdu et a péché par surabondance.



Concours centre scolaire et sportif - Champagne
 'À LA CHÔTTE'



Dessein des formes de volumes caractéristiques du projet de la

LECI

Le projet de la Chotte, à Champagne, est un projet de grande envergure. Il s'agit d'un projet de construction d'un centre scolaire et sportif qui sera construit sur un terrain de 10 hectares. Le projet est financé par le département de la Marne et par la commune de Champagne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à construire un gymnase et un terrain de sport. La deuxième phase consiste à construire une école primaire et un terrain de sport. Le projet est en cours de réalisation et sera achevé en 2015.

TYPOLOGIE

Le projet de la Chotte est un projet de construction d'un centre scolaire et sportif qui sera construit sur un terrain de 10 hectares. Le projet est financé par le département de la Marne et par la commune de Champagne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à construire un gymnase et un terrain de sport. La deuxième phase consiste à construire une école primaire et un terrain de sport. Le projet est en cours de réalisation et sera achevé en 2015.

ARCHITECTURE

Le projet de la Chotte est un projet de construction d'un centre scolaire et sportif qui sera construit sur un terrain de 10 hectares. Le projet est financé par le département de la Marne et par la commune de Champagne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à construire un gymnase et un terrain de sport. La deuxième phase consiste à construire une école primaire et un terrain de sport. Le projet est en cours de réalisation et sera achevé en 2015.

ALIMENTAIRE

Le projet de la Chotte est un projet de construction d'un centre scolaire et sportif qui sera construit sur un terrain de 10 hectares. Le projet est financé par le département de la Marne et par la commune de Champagne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à construire un gymnase et un terrain de sport. La deuxième phase consiste à construire une école primaire et un terrain de sport. Le projet est en cours de réalisation et sera achevé en 2015.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la Chotte est un projet de construction d'un centre scolaire et sportif qui sera construit sur un terrain de 10 hectares. Le projet est financé par le département de la Marne et par la commune de Champagne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à construire un gymnase et un terrain de sport. La deuxième phase consiste à construire une école primaire et un terrain de sport. Le projet est en cours de réalisation et sera achevé en 2015.

CONCLUSION

Le projet de la Chotte est un projet de construction d'un centre scolaire et sportif qui sera construit sur un terrain de 10 hectares. Le projet est financé par le département de la Marne et par la commune de Champagne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à construire un gymnase et un terrain de sport. La deuxième phase consiste à construire une école primaire et un terrain de sport. Le projet est en cours de réalisation et sera achevé en 2015.



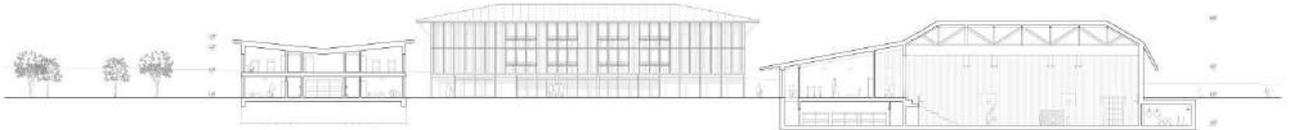
Plan de situation 1/200



Concours centre scolaire et sportif - Champagne
'À LA CHOTTE'



Croquis AX 1/200



Croquis BB 1/200

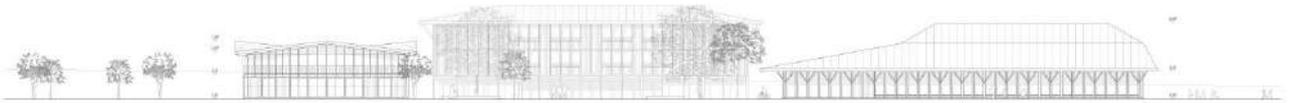


Figure BB 1/200



Plan de situation 1/200



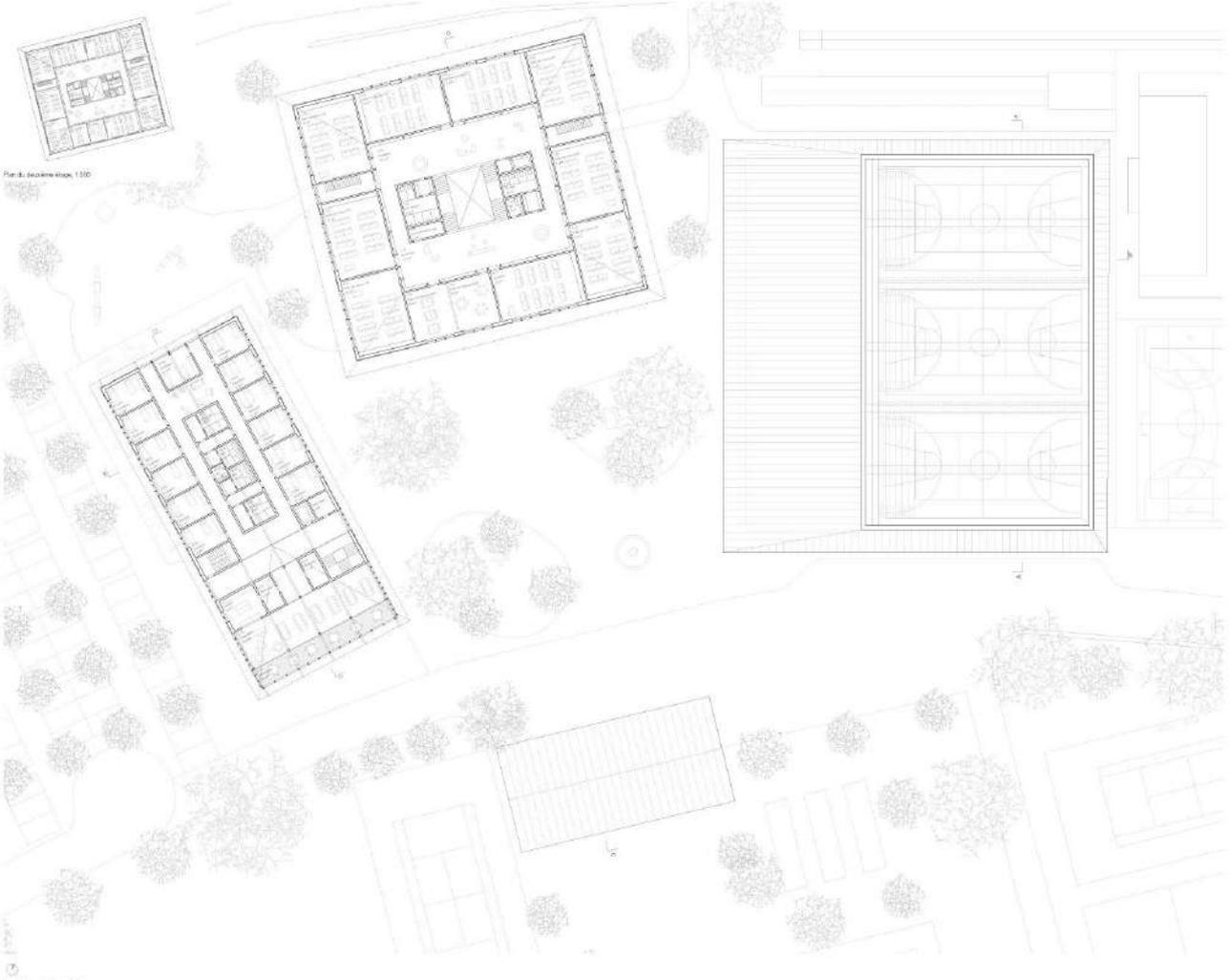
coupe CC 1/300



coupe DD 1/300



façade Ouest 1/200



Plan de situation 1/300

Plan de parking 1/300

6^{ème} rang – 6^{ème} prix

33 SPIRALE

Architecte: CAAL Architectes
Adresse : Rue du Liseron 7 - 1006 Lausanne
Collaborateur-trice(s) : Rafael Aliende, Jordi Espinet

Ingénieur : Mesura
Adresse : C. Gomis 34 - 08023 Barcelona (E)

Le projet SPIRALE propose quatre volumes compacts, rectangulaires et indépendants placés côté Est du site. Son implantation cherche à s'accrocher au village par un travail de gabarit et en proposant des toitures à deux pans. Les trois bâtiments principaux se font face entre le préau alors que le petit volume de la buvette s'efface derrière le mur du chemin de la Vidéride. Les entrées aux bâtiments se font de manière systématique à l'angle. Elles sont signifiées par une marquise.

Les aménagements extérieurs sont disposés sous forme de séquence : place de jeux/préau/place publique/aires de sport. Le chemin de la Vidéride conserve son tracé et son caractère routier. Les aménagements de sport scolaire sont disposés à l'Ouest, en relation avec la salle de sport. Le tout est traité de manière binaire, surface végétale ou minérale uniforme avec très peu d'indications. La disposition des installations sportives associatives est convaincante hormis la buvette un peu esseulée derrière le mur.

Le schéma d'accessibilité est clair et est conforme aux indications données dans le cahier des charges. Cependant, le statut du chemin de la Vidéride évolue peu par rapport à la situation actuelle. Aucun dispositif de modération de trafic n'est posé. Les places de stationnement vélos sont en nombre insuffisant. Le projet propose un parking sous le terrain tous temps mais comporte des allées trop étroites pour être aux normes. Enfin, un seul arrêt de bus est dessiné sur les trois attendus.

Les typologies des plans du projet SPIRALE sont simples mais un peu schématiques et monotones. L'école et l'UAPE organisées en trois strates présentent de larges couloirs centraux avec un noyau distributif qui neutralisent les espaces. Les plans évoquent plus la rationalité des surfaces administratives. A noter que le fonctionnement des voies de fuite n'est pas réglé. Le côté schématique se retrouve à l'angle des bâtiments où l'évidement est opéré pour créer l'espace d'entrée. On relève également la dimension insuffisante des salles de classes – 74 m² au lieu de 78 m² – qui s'ajoute à d'autres manquements programmatiques.

Le projet SPIRALE applique une construction bois béton et met à profit des volumes compacts, un apport de lumière naturelle optimal. Sur les façades se lit la trame régulière en pièces de bois saillantes qui est empli par des panneaux opaques ou vitrés. L'expression est sobre, calme et neutre à l'image des plans.

SPIRALE est un projet qui tente de se raccrocher au village et de marquer une nouvelle limite. Mais son maillage banal et ses espaces extérieurs peu concrets peinent à convaincre. D'autant plus que son architecture fonctionnelle ne suscite pas de réelles ambiances scolaires.

SPIRALE
CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF - CHAMPAGNE

IMPLANTATION URBAINE

Le site proposé pour accueillir le futur centre scolaire et sportif de Champagne se trouve à l'ouest du village. Il est entouré de champs, de verges et d'une zone résidentielle. Grâce à la répartition du programme en plusieurs volumes, le projet propose une solution qui permet d'une part son intégration à l'échelle du village et d'autre part de répondre de manière spécifique aux besoins de chaque programme.

L'implantation du projet génère une hiérarchie spatiale des espaces publics offrant des caractères et des degrés d'intimité différents. Ces espaces sont ouverts au quartier permettant des relations sociales et une mobilité adéquate pour les futurs utilisateurs. En même temps, les espaces libérés en périphérie permettent son utilisation à l'usage de l'espace public, central, et privé.

Les périmètres adjacents du site fonctionnent comme le prolongement du chemin de la visibilité et renforce le parcours pédestre qui traverse l'emplacement. Cet espace est défini par le mur existant au sud et par les trois bâtiments adjacents : la salle de sport, l'habitat scolaire et l'UAFPE. Un quatrième bâtiment, la boutique, s'intègre dans le paysage et les infrastructures sportives grâce à sa faible hauteur. Afin de renforcer les synergies entre les différents volumes, tous les accès se produisant à l'ouest de cet espace.

CONCEPT ARCHITECTURAL

Le projet propose quatre volumes indépendants qui répondent de manière spécifique aux différents programmes. La position de ces édifices permet l'obtention d'un ensemble cohésif, renforcé par une matérialité et une image visuelle qui dialoguent avec son contexte.

Les prismes courbés sont orientés vers l'espace central généré par l'école, la salle de sport et l'UAFPE. Ils couvrent en fonction les accès et permettent une cohésion entre les différents volumes.

Les formes rectangulaires compactes et les volumes à deux pentes des bâtiments répondent à une volonté d'intégration dans le village et proposent une solution rationnelle et économe et un point de vue architectural et constructif.

ORGANISATION ET PROGRAMME

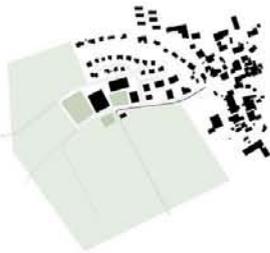
Le projet se compose de quatre bâtiments indépendants avec un seul niveau de référence ce qui favorise une rapide compréhension du fonctionnement du complexe.

L'école se positionne au nord du site. Le programme est organisé sur quatre niveaux, y compris le sous-sol. L'échelle de circulation permet d'apporter la lumière naturelle au centre du bâtiment et propose deux cours extérieurs sur la face est et une courbe extérieure. L'école et la salle de sport sont liés à travers le sous-sol.

Le paramètre et l'UAFPE se trouvent dans le bâtiment est. Le programme est organisé sur trois étages. L'échelle de circulation permet également d'apporter la lumière naturelle au centre du volume et propose deux cours extérieurs sur le sous-sol.

La salle de sport s'aligne au sud du site. Le programme est organisé sur trois niveaux. L'accès aux gradins se fait en prolongement de l'entrée principale. Les salles se trouvent au sous-sol, en liaison directe avec les vestiaires. Au premier étage se trouvent les salles de fitness et polyvalentes au bénéfice de lumière naturelle.

La boutique se positionne au sud. Le programme est organisé sur deux niveaux. Le premier niveau est en relation avec la zone publique des installations sportives en prolongement de la salle principale et l'accès indépendant aux vestiaires, au sous-sol, se trouve à l'est.



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le préau est le moyen central du projet. Sa position en prolongement des accès pédestres du village et se trouve éloigné de l'axe routier du complexe du sud-ouest, permettant un maximum de sécurité.

Accueillant une place de jeu, il est proposé comme un espace de rencontre tant pour les écoliers, les utilisateurs de la salle de sport que pour les habitants du village.

À l'ouest du site, en prolongement avec les infrastructures sportives, se trouvent faire tout temps et l'air gazonné.

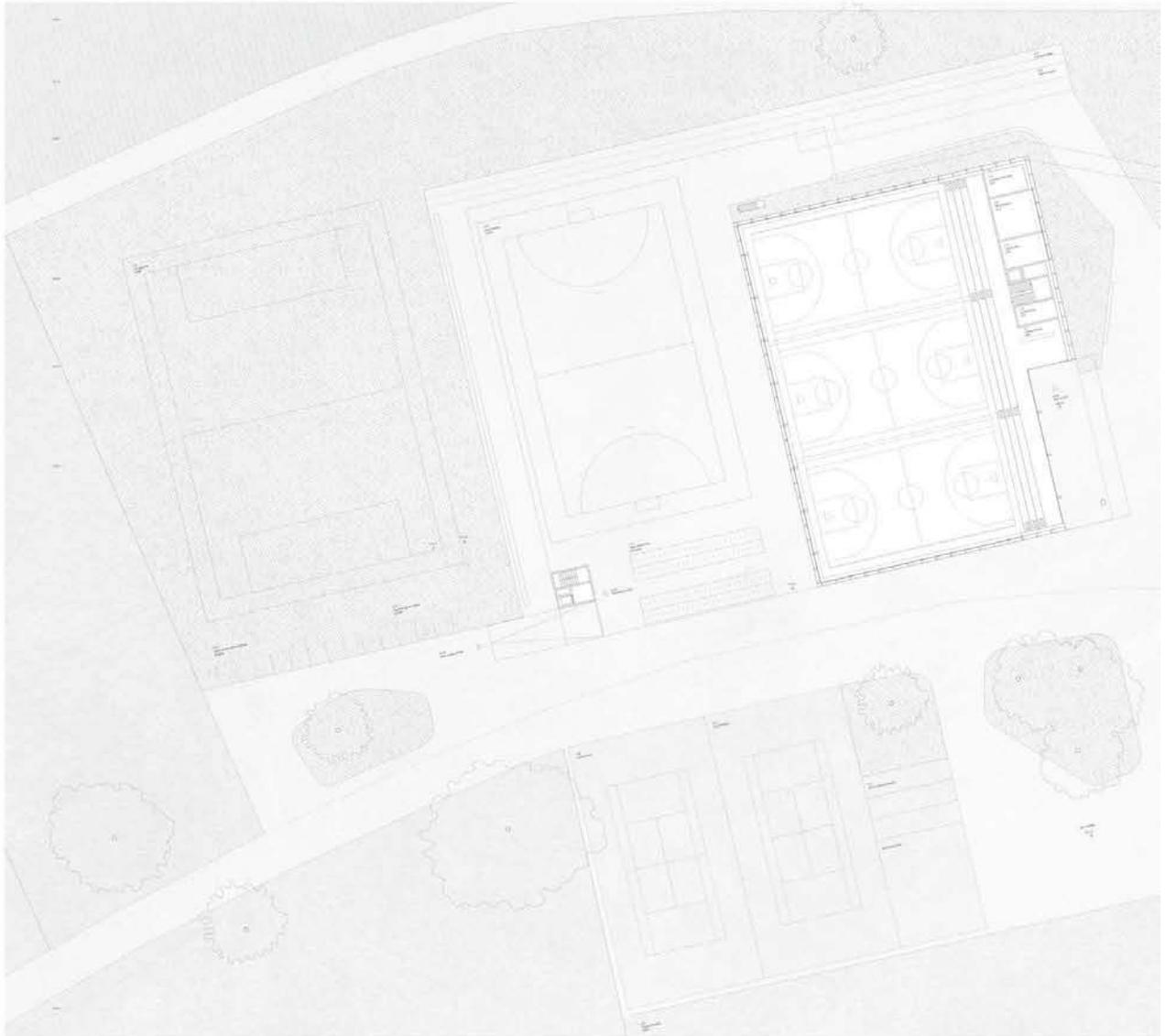
Ainsi, ces espaces à proximité du préau forment un ensemble avec la reste des installations sportives au sud : les terrains de football, les courts de tennis, le terrain de jeu de pétanque et le stand de bi.

Le stationnement prévu pour accueillir les utilisateurs de ces installations se trouve en sous-sol et son accès se fait depuis l'axe nord-ouest du site afin de garantir un maximum de sécurité dans le futur complexe.

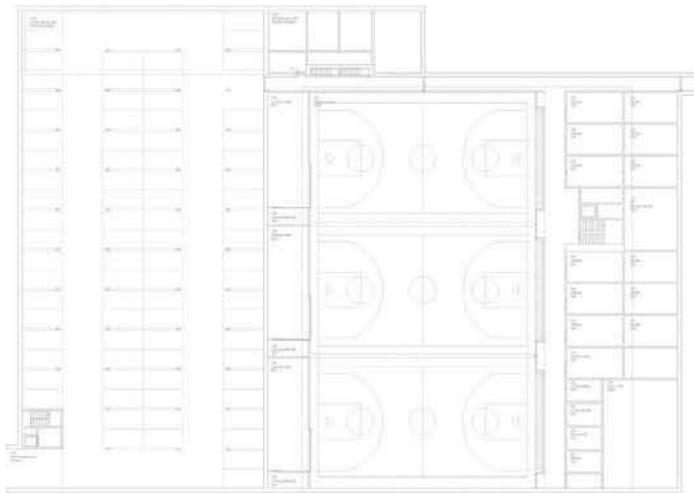


PLAN DE SITUATION

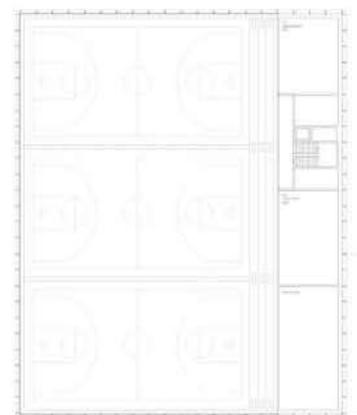
SPIRALE
CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF - CHAMPAGNE



PLAN DU SITE DE CHAMPIGNE - AMPLIÉ 1/200



PLAN NIVEAU 1 - SPORT SCOLAIRE 1/200



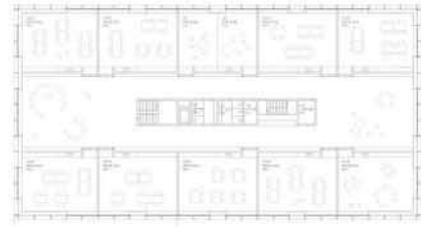
PLAN NIVEAU 1 - SPORT SCOLAIRE 1/200



SPIRALE
CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF - CHAMPAGNE



PLAN DU PAYS DE CHAMPAGNE - PARTIE SUD
1:200



PLAN NIVEAU 01 - EMBOÛTEMENT GENERAL
1:200



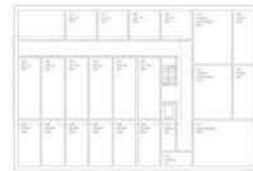
PLAN NIVEAU 01 - EMBOÛTEMENT GENERAL
1:200



PLAN NIVEAU 01 - SALLE
1:200



PLAN NIVEAU 01 - EMBOÛTEMENT ATHLETES
1:200



PLAN NIVEAU 01 - SPORT ASSOCIATIF
1:200



7^{ème} rang – 7^{ème} prix

10 BRELAN

Architecte: Juan Socas Architecte
 Adresse : Rue du Stand 37 - 1204 Genève
 Collaborateur-trice(s) : Thomas Laffly, Pablo Briceno

Le projet BRELAN s'inscrit dans la partie Ouest du site comme pour laisser un espace de respiration entre le village et le centre sportif. Les trois volumes s'organisent autour d'une grande cour et s'ouvrent vers la plaine. L'échelle des bâtiments et l'éloignement entre eux sont une façon de produire de larges échappées visuelles vers le paysage. La disposition orthogonale du bâti et ses couverts évoquent un cloître ouvert. Le gabarit cherche à faire profil bas pour mieux s'intégrer au site. Le projet laisse la partie Sud sans construction, la considérant comme un vide en face des trois masses bâties. L'intérêt de la proposition vient de la ségrégation du programme associatif et de l'hébergement dans un volume complètement indépendant (comme une « maison du sport ») et du fait qu'il propose une solution programmatique sans dérogation au sud de la Videride. En même temps, l'exploitation de la buvette au Nord du chemin n'est pas optimale pour les terrains de sport.

Le projet réussit à équilibrer espaces bâtis et non-bâtis. Le grand préau minéral permet un usage polyvalent, pas seulement scolaire mais apte à accueillir de grandes manifestations. La définition des sols reste faible, se contentant des qualitatifs minéral et végétal. L'arborisation proposée ne fait qu'agrémenter le site et ne qualifie pas d'espace en particulier.

Le chemin de la Vidéride coupe le grand vide créé. Il semble garder son caractère routier en n'installant aucun dispositif de modération du trafic. La place d'arrêt pour le transport scolaire se situe devant l'école mais hors du tronçon fermé à la circulation qui est envisagé. Les accès piétons et vélos transitent par une large allée reliant le chemin de Clos Libert et le préau. Le jury s'interroge sur la gestion du stationnement automobile. Un parking souterrain (pas dimensionné selon les normes) est projeté sous l'école mais ne comprend que 36 places. Le solde des places demandées se situe à l'Est et implique un mélange des flux mobilité douce, transports scolaire et individuel. C'est une éventualité que le cahier des charges voulait exclure et que le projet ne résout pas.

La rigueur géométrique de l'implantation se retrouve dans les plans proprement développés. Le jury perçoit un langage commun aux trois volumes et les rez-de-chaussée manifestent une porosité aux flux extérieurs. Cela étant dit, quelques interrogations fonctionnelles subsistent. La salle de sport dispose de larges surfaces vitrées sur les quatre côtés et pose des problèmes d'éblouissement. La structure apparente en toiture n'est pas adaptée à la fixation d'engins et préterite l'isolation phonique optimale entre les salles. Les flux utilisateurs et spectateurs peuvent se mélanger au sous-sol. Le patio au centre du bâtiment scolaire démontre en coupe la lumière qu'il peut diffuser mais l'occuper avec un arbre semble hypothétique autant qu'incongru.

L'éloignement des vestiaires destinés au club de football aux terrains pose un problème d'usage.

Le jury apprécie la rigueur et le langage commun mis en place. Il émet des doutes quant à l'adéquation de l'échelle étendue proposée (grande terrasse, bâtiments conséquents) et le caractère du lieu. Il ne semble pas prendre racine dans ce territoire. L'urbanité produite entre en contradiction avec le village de Champagne. Le potentiel de vie du projet est là mais se perd un peu dans ses grands espaces. Il est vorace en surface.



SITE

L'emplacement du site est choisi, au pied de la zone et à proximité de la rue de la République, le village de Champagne, composé de champs et de vergers se caractérise à la fois par un relief marqué et un horizon, ainsi que par des zones résidentielles et un espace industriel important. Les quelques parcs existants jusqu'à une approche architecturale respectueuse des caractéristiques du site.

Le site de construction se situe à l'ouest du village et est occupé principalement par une place de jeux et des terrains de sport. L'implantation de cette zone d'activités sportives et de loisirs s'intègre au tissu existant et au tissu résidentiel par ses limites.

INTEGRATION URBAINE

Le projet s'inscrit dans le tissu urbain de la zone et se caractérise par ses limites architecturales. Le projet se développe sur un terrain marqué par le relief. L'architecture vise à créer une zone plus habitable et vivante qui constitue le cœur du projet. Cela permet de créer une véritable place d'animation de la zone. Le bâtiment est une véritable porte d'entrée vers les autres équipements de la zone.

De par sa double hauteur, le projet constitue l'élément central sur les constructions existantes.

Le site de construction permet donc une distribution entre les différents usages architecturaux prévus sur le site. Une composition équilibrée entre espace habitable, espace sportif et espace collectif est possible dans le site de l'implantation. Cette composition s'organise autour de deux axes différents (longitudinal / perpendiculaire), ainsi, les usages sont regroupés, créant ainsi, plusieurs zones distinctes.

Les déplacements sont organisés autour des espaces communs existants. Les déplacements sont organisés autour des espaces communs existants. Les déplacements sont organisés autour des espaces communs existants.

ORGANISATION DU PROGRAMME

Le projet se décline en trois volumes distincts mais connectés par le tissu urbain, ainsi que par des cheminements extérieurs, et un bâtiment aux volumes particuliers. Ils sont implantés au site, afin de s'intégrer au tissu existant, qui constitue le cœur du projet et les zones de sport.

Le bâtiment le plus à l'ouest, accueille l'ensemble des fonctions scolaires : salles de cours, administration, administration pour accueillir un grand nombre de salles de cours, de réunions, etc.

Le grand hall d'accueil est le cœur central du projet, qui accueille l'ensemble des équipements sportifs et de loisirs, ainsi que les zones de repos, qui offrent un espace collectif, ouvert sur les zones résidentielles, desservi par deux entrées.

Un volume accueille les activités de l'éducation. Les salles de cours sont implantées le long des façades, permettant ainsi différentes orientations, et se structurent parallèlement afin de créer des espaces de travail.

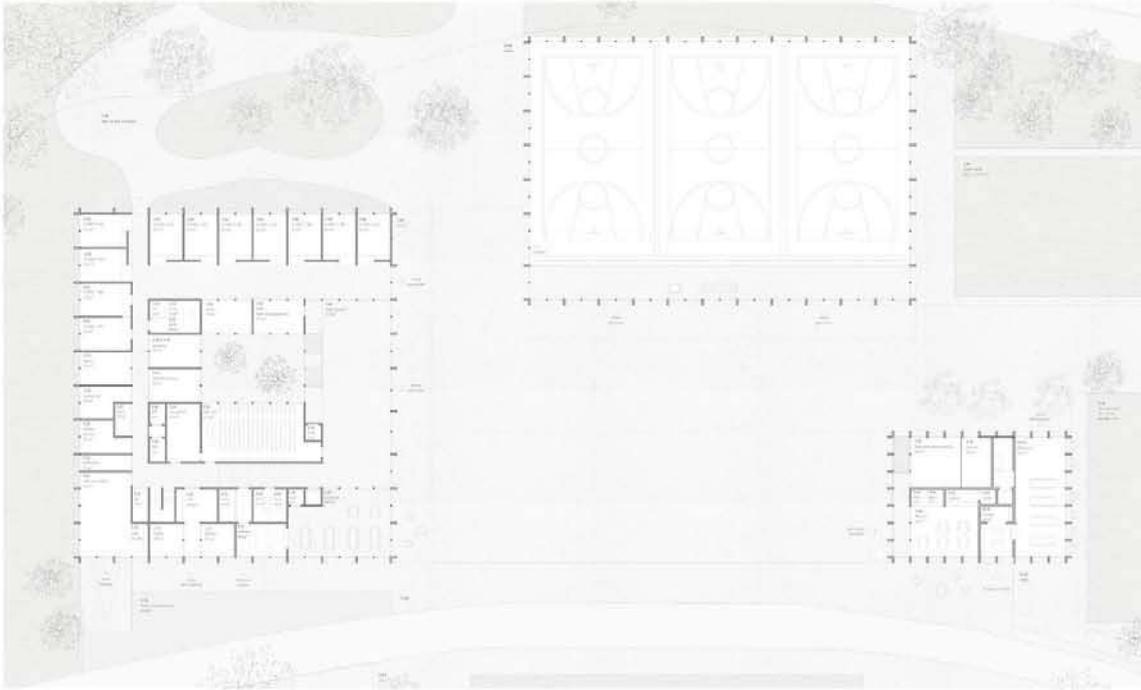
Le bâtiment central accueille la salle de sport, qui bénéficie d'une large exposition à l'ouest, et profite ainsi d'un éclairage naturel constant. Il agit comme un véritable cœur de la zone.

Le plus grand bâtiment à l'est, crée une zone collective, et agit comme un véritable cœur de la zone, bénéficiant d'une exposition constante sur les zones résidentielles, ainsi que sur l'ensemble de la zone de la zone.

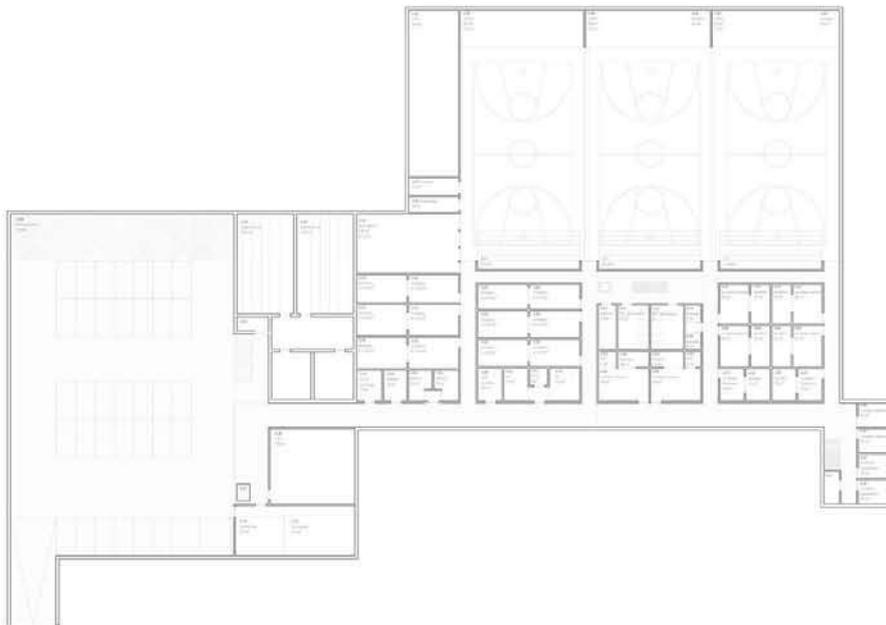
Le volume central permet de créer les zones sportives, et accueille les activités de la zone de sport, ainsi que les zones de repos, qui offrent un espace collectif, ouvert sur les zones résidentielles, desservi par deux entrées.



ELEVATION N°2



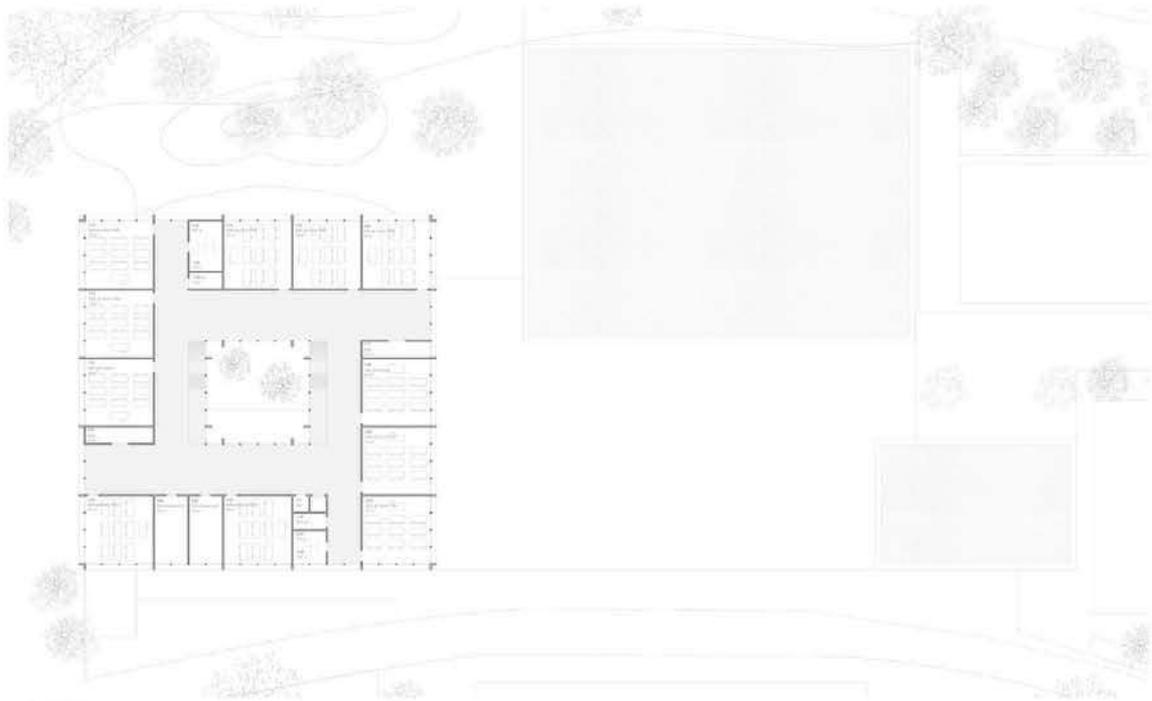
Plan de situation
RZ/EN-COUR
1:200



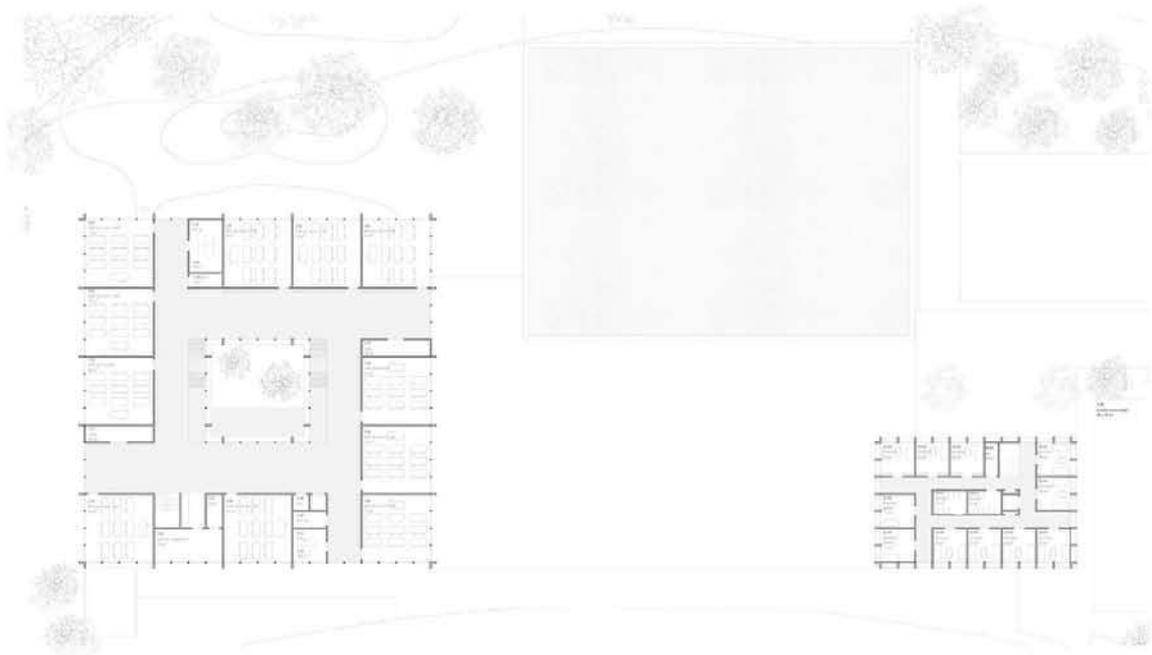
Plan de situation
RZ/EN-COUR
1:200



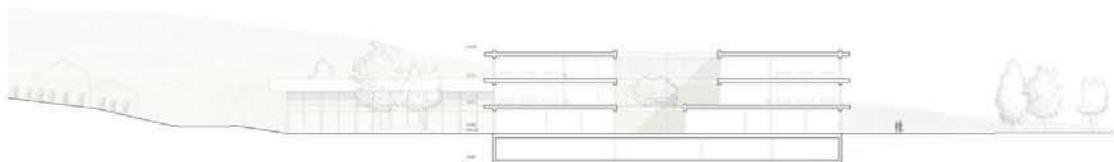
Coupe longitudinale
1:200



N°104 03 17 17 B
A. ETAGE
1/200
0



N°104 03 17 17 B
B. ETAGE
1/200
0



COTE TRANSVERSALE
1/200

TOUTURE VÉGÉTALE
 - hauteur réglable : 40 mm
 - couche filtrante : non-croûte
 - pente : minimum de 50 mm
 - échantillon bois-croûte en lames : 20x100
 - isolation thermique : laine minérale : 100 mm U=0,034 W/m²K
 - structure portante : dalle en dalle béton : 20x200, et 200mm
 - profilat : aluminium : bois : 100mm

AVANT-TERRIS
 - site : aluminium : bord : 100mm
 - structure : bois : 20x100 : 200mm
 - isolation : laine minérale : 100mm
 - structure portante : dalle en dalle béton : 20x200, et 200mm

PLANCHERS MIXTE BOIS-BÉTON
 - dalle : béton : avec chauffage : en sol : 20 mm
 - isolation : phonique : en laine de roche : 2 x 20 mm
 - structure portante : en bois : d'épaisseur : 20 mm x 250 mm

FALADE
 - dalle : bois : avec : structure : en bois : épaisseur : 100 mm
 - poutres : poutres : solaires : en : 200x100 mm : en : bois : U=0,110 W/m²K
 - sous-ventilation : par : dalle : et : fixation : par : clips : en : alu : isolation : en : laine : 200 mm : U=0,034 W/m²K

OSSATURES BOIS
 - structure : portante : 500x100x3000 mm
 - sous-ventilation : en : bois
 - poutres : filles : de : bois : 60 x 100 mm

PROFETS VINCÉTIRES EN BOIS MÉTAL
 - structure : bois : 90 mm : épaisseur : et : traitement : ignifugé : en : dalle : structure : béton : structure : avec : profilés : bois : U=0,110 W/m²K
 - isolation : acoustique : en : laine : minérale : 100 mm
 - traitement : de : finition : en : site : plus : en : aluminium : anodisé

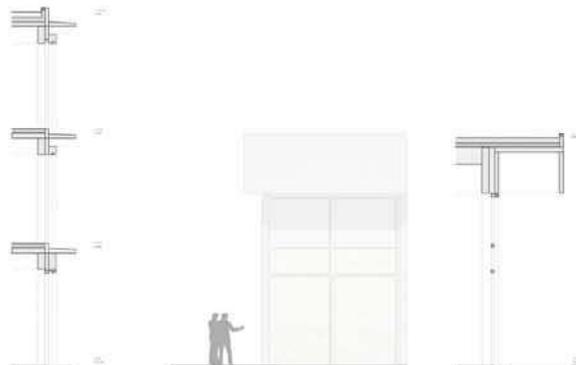
PLANCHERS REZ-DE-CHAUSSÉE
 - dalle : bois : en : chaque : pièce : 100 mm
 - dalle : PE
 - isolation : phonique : 20 mm
 - structure portante : dalle : béton : 200 mm

MURS SOUS-SOL
 - site : en : béton : épaisseur : type : 4 : épaisseur : 200 mm
 - dalle : béton : structure : 200 mm
 - isolation : thermique : laine : minérale : 100 mm
 - structure : portante : dalle : béton : 200 mm

PLANCHER SOUS-SOL
 - dalle : béton : 100 mm
 - dalle : PE
 - isolation : phonique : 20 mm
 - dalle : en : béton : 200 mm
 - isolation : thermique : 100 mm



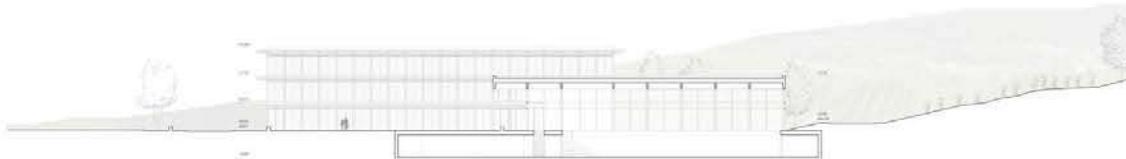
COUPE DÉTAILLÉE
 1/20



COUPE DÉTAILLÉE
 1/20



COUPE DÉTAILLÉE
 1/20



COUPE TRANSVERSALE
 1/20